République du Sénégal

Université Gaston Berger de Saint-Louis

UFR Lettres et Sciences Humaines

Formation Doctorale

Filière Sahélienne

MEMOIRE DE DEA

URIC (Observatoire de l'Etude des Urgences, Innovation et Mécanismes du Changement social)

Sujet : Impact de l'intervention de l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural sur les Organisations de Producteurs de la Communauté Rurale de Mpal.

Présenté par :

Melle Yacine NGOM

yacinengom@gmail.com

Sous la direction de :

Professeur Abdoulaye NIANG

Maître de Conférences à l'UGB

Année académique 2005-2006

DEDICACES

Je dédie ce travail :

- ✓ *A notre très cher père, Feu Cheikh NGOM, tu nous as quitté mais les marques de tes sacrifices, de ton soutien, de ton affection et de ton éducation resteront à jamais ancrées en nous*
- ✓ *A ma mère Fatou SENE*
- ✓ *A mes sœurs, Aminata et Kadijatou*
- ✓ *A mes frères, Abdou Karime, Ousseynou, Assane et Mamadou et Pape Boucar*
- ✓ *A mes cousines Dibor, Diouma et Astou SARR*
- ✓ *A mes oncles et tantes, Tata Khady, Tonton Doudou, Tonton Babacar, Tonton Daouda, Tata Fatou Ngor, Tonton Ngor, Tonton Ablaye…*
- ✓ *A mes amies, Belle, Astou, Mariama, Marame, Astou Teigne Diouf*
- ✓ *A mes camarades de SANAR, Papis, Abdallah, Alpha, Lynda, Khady CISSE, Déthié et Adama*
- ✓ *A tous qui m'ont soutenu et dont il est impossible de citer leur nom, nous dédions ce modeste travail*

REMERCIEMENTS

Alhamdouli Lillah

Gloire à ALLAH, Clément et Miséricordieux

Mes remerciements sont adressés :

- Au Professeur Abdoulaye NIANG qui a bien voulu encadré ce travail. Merci pour ces années de formation ;
- Aux autres professeurs de la section de sociologie de l'UGB, Monsieur Alfred Inis NDIAYE, Professeur MBOJI, Monsieur SANE, Monsieur TRAORE, Monsieur LALEYE et Madame SALL pour leur formation ;
- A Monsieur Samba KANTE, Directeur Régional de l'ANCAR de Saint-Louis pour son aide ;
- A Monsieur Mar NGOM, ADR en appui méthodologie pour sa compréhension, sa disponibilité, ses conseils pratiques et ses suggestions ;
- A tout personnel de l'ANCAR de Saint-Louis;
- A Aliou Diop Fall, Conseiller Agricole et Rural de Mpal pour sa disponibilité, son aide et son hospitalité durant notre séjour à Mpal ;
- Aux Organisations de Producteurs membres du CLCOP de la Communauté Rurale de Mpal

J'associe à mes remerciements tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réalisation de ce travail.

TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS……..4

INTRODUCTION……6

PARTIE I : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIE

CADRE THEORIQUE……9

I- Problématique……...9

II- Objectifs et hypothèses ……...17

III- Opérationnalisation des concepts clefs……18

METHODOLOGIE…….22

I- Histoire de la collecte……...22

II- Echantillonnage……....23

PARTIE II : PRESENTATION DU CADRE D'ETUDE

I- Présentation de l'ANCAR……26

II- Présentation de l'ANCAR de Saint-Louis……...30

III- Présentation de la Communauté Rurale de Mpal…….32

IV- Présentation du CLCOP de la Communauté Rurale de Mpal……..36

PARTIE III : ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS

I- Caractéristiques des OP bénéficiaires des services du CAR……39

II- Activités menées avec les OP……..43

III- Incidences des activités du CAR sur les OP……47

IV- Contraintes des services de Conseil Agricole et Rural……54

CONCLUSION……..65

BIBLIOGRAPHIE……67

ANNEXES……..69

LISTE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS

ADR/M : Assistant du Directeur Régional

ARD : Agence Régionale de Développement

AET : Agence d'Exécution Technique

AG : Assemblé Générale

ANCAR : Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural

AQUADEV: ONG International / SEN VII-Ferlo/ Louga

ASC: Association Sportive et Culturelles

ASESCAW : Association Socio-économique Sportive et Culturelle des Agriculteurs du Walo

ASPRODEB : Association pour la Promotion et le Développement à la Base

BNDS : Banque Nationale de Développement du Sénégal

BSD : Banque Sénégalaise de Développement

BU : Bibliothèque Universitaire

CA : Conseil d'Administration

CAR : Conseil Agricole et Rural

CAR : Conseiller Agricole et Rural

CE : Chef d'Equipe

CERP : Centre d'Expansion Rurale Polyvalente

CLCOP : Cadre Local de Concertation des Organisations de Producteurs

CMS : Crédit Mutuel du Sénégal

CNCAS : Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal

CRAD : Centre Régional d'Assistance au Développement

CR : Communauté Rurale

DRDR : Direction Régionale du Développement Rural

FNRAA : Fonds National de Recherche Agricole et Agro alimentaire

GAO Groupements Associations villageoises et Organisations paysannes

GIE : Groupement d'Intérêt Economique

GREEN Sénégal: Groupe de Recherche et d'Etude sur l'Environnement au Sénégal

GPF : Groupement de Promotion Féminine

ISRA : Institut Sénégalaise de Recherche Agricole

ITA : Institut des Technologies et Agro-alimentaire

LPDA: Lettre de la Politique du Développement du Secteur Agricole

NPA: Nouvelle Politique Agricole

OCA: Office de Commercialisation Agricole

ONCAD : Office Nationale de Coopération Agricole pour le Développement

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OP : Organisation de Producteurs

PAREP: Programme d'Appui a la Réduction de la Pauvreté

PAS: Programme d'Ajustement Structurel

PASA : Programme d'Ajustement du Secteur Agricole

PISA Programme d'Investissement du Secteur Agricole

PNIR : Programme National d'infrastructures Rurales

PNVA : Programme National de Vulgarisation Agricole

PSAOP : Programme des Services Agricoles et des Organisations de Producteurs

SODEFITEX: Société de Développement des Fibres du Textile

SODEVA : Société de Développement et de Vulgarisation Agricole

SRDR : Société Régionale de Développement Rural

RADI : Réseau Africain pour le développement Intégré

RADHO : Réseau Africain des Droits de l'Homme

R/D : Recherche Développement

SRDR : Société Régionale de Développement Rural

UGB: Université Gaston Berger

INTRODUCTION

La promotion du secteur agricole rural est une préoccupation partagée par tous les acteurs du développement économique et social du Sénégal. En effet, ce secteur occupe une place prépondérante dans l'économie du pays tant par l'importance de sa population que par son poids économique. La population rurale représente 65 à 70% de la population active et contribue au PIB à hauteur de 20%.

Les activités du secteur agricole et rural tournent essentiellement autour des productions végétales, forestières, halieutiques, animales, artisanales, commerciales etc. Les performances des filières agricoles sont hétérogènes, instables et globalement insuffisantes au regard des potentialités existantes et des enjeux de la sécurité alimentaire. A cela on lie généralement des facteurs technique, commercial et organisationnel. La responsabilité de cette situation est diversement partagée entre les différents acteurs impliqués dans le développement agricole et rural. Il s'agit notamment de l'Etat et des services déconcentrés, les institutions d'appui conseil et de financement, les ONG, les collectivités locales, les producteurs et leurs organisations, les partenaires au développement….

Les mutations observées dans le secteur agricole et rural depuis les années 1980 reflètent la volonté des acteurs d'avoir une agriculture productive, compétitive, durable et qui garantit la sécurité alimentaire. Pour sa part, l'Etat a initié des réformes portant notamment sur la politique des prix et les réformes institutionnelles. A cet effet, la fiscalité sur les intrants et les matériels agricoles a été revue à la baisse voire totalement exonérée dans le cadre du programme agricole 1997/98. Les taux d'intérêt sur le crédit agricole de la CNCAS ont été réduits de 14% à 7,5% depuis la campagne agricole 1997/98. Cette politique incitative de l'Etat a permis l'amélioration des prix réels des principales cultures (arachide, riz et coton).

Cependant, le revenu réel des paysans a baissé du fait de deux éléments majeurs qui sont la faible productivité des cultures et les contingences du marché mondial. La baisse continue du pouvoir d'achat des producteurs a eu comme effets la réduction très sensible de l'utilisation des intrants agricoles (engrais, semences, pesticides) et les difficultés de renouvellement du matériel agricole. Par ailleurs les productions alimentaires (céréales,

féculents) sont insuffisantes par rapport aux besoins des populations. Ce qui aggrave l'insécurité alimentaire et provoque l'exode rural.

Beaucoup d'acteurs lient ces contre-performances aux contraintes macroéconomiques et climatiques (le déficit pluviométrique, la dégradation des sols). Mais on prend de plus en plus conscience du rôle et de la responsabilité des acteurs ruraux (manière de faire, systèmes de production) dans ces contre performances. C'est ce qui explique que dans les démarches actuelles d'appui conseil, les producteurs et leur organisation sont au centre de la transformation de leur système production, l'aménagement de leur terroir et de la gestion de leurs ressources naturelles. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'approche du Conseil Agricole et Rural mise en place depuis 2001. Ces démarches innovantes ont-elles produit les effets attendus ? Cette question justifie l'étude sur l'impact des interventions de l'ANCAR sur les Organisations de Producteurs de la Communauté Rurale de Mpal.

Cette étude comporte en plus de l'introduction et de la conclusion trois parties :

- ✓ La première partie est consacrée à l'exposé du cadre théorique et méthodologie ;
- ✓ La deuxième partie traite de la présentation du cadre d'étude ;
- ✓ La troisième partie porte sur l'analyse et l'interprétation des résultats.

CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIE

CADRE THEORIQUE

I- Problématique

Le secteur rural occupe une place très importante dans l'économie sénégalaise. Il a toujours fait l'objet d'intervention de la part de l'Etat et des partenaires au développement. Ainsi, l'évolution des approches de l'appui au développement est liée à la politique agricole et à la politique économique de manière générale.

C'est pourquoi plusieurs politiques agricoles et programmes de développement rural ont vu le jour suite à des ajustements successifs.

Ces politiques et programmes agricoles ont longtemps été mises en œuvre par le biais des structures publiques et parapubliques. Ce dispositif institutionnel (les services d'encadrement, les structures de vulgarisation, les offices de commercialisation et les directions interministérielles) chargé de porter les programmes de développement agricole ou d'encadrement du monde rural s'est renforcé et diversifié suite aux changements des politiques et stratégies d'intervention**.**

Ainsi, les premières opérations de développement ont commencé durant la période coloniale (1887 à 1960). L'arachide était le pivot de ce système mis en place par la France. Selon Mohamed MBOJI, « *le paysan connaît une véritable promotion en occupant les anciennes positions de l'aristocratie au temps de la traite négrière : il va produire, vendre et acheter* ».[1]Les sociétés de prévoyance étaient chargées de développer la culture de l'arachide par la distribution des semences sélectionnées.

A l'indépendance, le gouvernement prône un développement de type communautaire basé sur l'organisation des producteurs en coopératives. Ces dernières devaient anéantir les structures de traite et préserver les valeurs communautaires anciennes. C'est ainsi qu'elles collectaient la production agricole et fournissaient les prêts de soudure et le matériel agricole à crédit. Elles étaient aussi appuyées et encadrées par les Centres Expansion Rurales Polyvalentes, l'Office de Commercialisation Agricole, la Banque Sénégalaise de Développement et le Centre Régional d'Assistance au Développement. Ces services jouaient chacun un rôle non négligeable dans la production agricole. En effet, les CERP « *assuraient la supervision des projets en collaborant à leur conception et à leur réalisation* »p.231[2].

---

[1] Mohamed MBODJ, "*la crise trentenaire de l'économie arachidière*"pp 94-135 in Sénégal trajectoire d'un Etat, Momar Coumba DIOP (sous la direction de), Dakar, CODESRIA, 1992, p.

[2] Tarik DAHOU, "*De l'encadrement a la libéralisation:les pouvoirs locaux se réapproprient le développement rural* »pp227-255 in La société sénégalaise entre le local et le global, Momar Coumba DIOP (sous la direction de), Karthala, 2002, 723p.

Quant a l'OCA, elle assurait « *(…) le monopole de la commercialisation de l'arachide, de l'exportation des arachides et de l'approvisionnement du pays en céréales importés et enfin la promotion du milieu rural par le biais des coopératives* »p.99[3]. La BSD avait pour rôle d'assurer le financement de ce système. Et enfin les CRAD, appareils économiques de gestion technique, devaient assurer les relais entre d'une part les coopératives et d'autre part entre l'OCA et la BSD. Ce système permettait de rompre avec l'économie de traite. L'approche était centrée sur l'agriculture productiviste autour de l'arachide. Cependant elle a montré ses limites car il n'y a pas une augmentation des rendements et le sort des paysans souvent marginalisé n'a guerre connu une amélioration.

De 1966 à 1970, le système d'encadrement du monde rural comprend :

- Des services techniques chargés de la collecte de l'information, la protection phytosanitaire et zoo sanitaire, le contrôle forestier….
- La recherche agricole
- Les Sociétés Régionales de Développement Rural (SRDR) chargées de l'exécution de projets de développement agricole par la vulgarisation, ensuite la promotion du développement rural qui intègre l'alphabétisation, la transformation et la conservation des produits agricoles. Elles ont, en somme, pour mission de coordonner toutes les actions de développement de la région. E.H. Seydou Nourou TOURE énumère les différentes SRDR au Sénégal leur date de création et leur zone d'intervention[4]. La Société d'Aménagement et d'Exploitation des Eaux du Delta (SAED), créée en 1965, s'implante dans la vallée du fleuve Sénégal avec pour mission la culture irriguée. La Société de Développement et de Vulgarisation Agricole (SODEVA), créée en 1968, va œuvrer dans le bassin arachidier. La Société de Développement des Fibres du Textile (SODEFITEX), créée en 1974, a en charge la promotion du coton à Tambacounda. La Société de Mise en valeur de la Casamance (SOMIVAC), créée en 1976, est localisée au Sud pour valoriser les ressources locales.
- L'Office Nationale de Coopération Agricole pour le Développement (ONCAD), créée le 30 juin 1966, absorbe les CRAD, le service des coopératives et l'OCA. Elle supervise désormais l'ensemble de l'économie arachidière. En effet, selon Mohamed MBODJ[5] « *(…) l'office exerce un véritable pouvoir régalien : il encadre les*

[3] Mohamed MBODJ"*la crise trentenaire de l'économie arachidière*"pp 94-135 in Sénégal trajectoire d'un Etat, Momar Coumba DIOP (sous la direction de), Dakar, CODESRIA, 1992, 500p.
[4] E. H. Seydou Nourou TOURE, "Tendances et perspectives de l'agriculture"pp189-225 in La société sénégalaise entre le local et le global, Momar Coumba DIOP (sous la direction de) Karthala, 2002, 723p.
[5] op cit. p106

coopératives, exécute le programme agricole, gère l'approvisionnement en facteur de production (semences, pesticides, engrais et machines agricoles), le système d'évacuation des produits, fournit le riz et enfin assure toutes les fonctions de services en milieu rural ». Dans cette lancée, Momar Coumba DIOP et Mamadou DIOUF[6] considèrent l'ONCAD comme une structure qui avait pour rôle de mobiliser l'épargne rurale, de moderniser l'agriculture, de commercialiser les produits de rente et surtout de stabiliser les prix d'achats aux producteurs, d'attribuer les crédits et de fournir les intrants agricoles. Cependant, L'ONCAD demeure d'une part un appareil politique chargé d'entretenir des clientèles nombreuses et d'autre part la tendance à la baisse des cours des matières premières et le déficit pluviométrique diminue considérablement ses recettes.[7] L'office s'est surtout évertuée à développer une intervention multidimensionnelle plutôt que de chercher l'efficacité et la cohérence. L'échec de l'ONCAD peut être abordée à travers des aspects essentiels tel que la taille, la gestion et les relations avec les pouvoirs politiques, les marabouts et les coopératives.

- La Banque Nationale de Développement du Sénégal (BNDS) qui participe au financement des campagnes agricoles et à l'octroi des crédits
- Les coopératives de producteurs qui permettent l'accès aux intrants, aux subventions et au crédit.

Durant cette période, la politique agricole était de type interventionniste et elle a consiste à la mise en place de structures de promotion, de participation et de formation des populations rurales. De fait, l'Etat avait le contrôle de tout le secteur agricole, grâce aux structures relais d'encadrement des ruraux.

Cependant, des sources gouvernementales (Ministère du développement rural) et indépendantes (Ministère des relations extérieures de la République française) s'accordent sur le fait que malgré l'intervention de l'Etat dans le secteur rural, les résultats obtenus ont été décevants dans l'ensemble.

D'ailleurs Marc DUFUMIER[8], a fait un historique des politiques de développement agricole dans les pays du Tiers Monde et a abouti à la même conclusion. Selon lui, [9]« *la*

[6] Momar Coumba DIOP et Mamadou DIOUF, Le Sénégal sous Abdou Diouf, Karthala, 1990, p.160
[7] Tarik DAHOU *De l'encadrement a la libéralisation:les pouvoirs locaux se réapproprient le développement rural* »pp227-255 in La société sénégalaise entre le local et le global, Momar Coumba DIOP (sous la direction de), Karthala, 2002, p.234
[8] Marc DUFUMIER, les projets de développement agricole, manuel d'expertise, Paris, Karthala et CTA, 1996, 354p.

[9] op. cit p.23

multiplication des institutions nationales chargées d'intervenir sur le développement agricole s'est manifestée rapidement par une grande dispersion des moyens et une réelle difficulté pour coordonner les efforts». Par conséquent, ces projets de développement chargés d'infléchir le développement ont contribué au gonflement de la dette extérieure.

Ainsi, ces pays qui sont dans l'incapacité de rembourser cette dette extérieure ont soumis leur économie à des programmes d'ajustement structurel pour le rééchelonnement de leur dette. Selon ce même auteur, « *dans les pays où l'agriculture représente la principale activité, les PAS ont de fortes répercussions sur la définition des politiques de développement agricole »p.27*

En effet, les institutions étatiques qui bénéficiaient d'une position quasi-monopole dans le crédit et l'assistance technique aux agriculteurs sont dénoncées par les bailleurs de fonds.

Au Sénégal les critiques à l'encontre de la politique agricole ont abouti à la Nouvelle Politique Agricole en 1984.

Les principaux objectifs de la NPA étaient :

1- D'accroître l'autosuffisance en céréales et de réduire la part des céréales importées à 20% en l'an 2000
2- De diversifier la structure agricole (principalement les arachides) et d'accroître les autres cultures (maïs, riz, coton, millet, sorgho etc.)
3- D'accroître la productivité avec les engrais et la mécanisation.[10]

Selon le réseau GAO[11], l'avènement de la NPA est fondée sur *« (…) la libéralisation des initiatives privées dans le domaine agricole et para-agricole, sur la régularisation des activités de production par le marché et la limitation des interventions étatiques dans la production agricole aux domaines relevant du service public, de la recherche et de la vulgarisation.»* p.15

De manière plus précise les activités qui sont en amont et en aval de la production agricole sont privatisées et relèvent d'opérateurs différents.

En réalité, la NPA prône une distribution des tâches entre l'Etat, les populations et les partenaires privés. L'Etat se cantonnera à la coordination et à l'animation, les paysans

[10] Michel Benoit-Cattin, "L'impact politique sur la réponse de l'offre agricole: l'étude de cas du Sénégal ». p.285
[11] Réseau GAO, Situation et évolution des organisations paysannes et rurales au Sénégal, Dakar, Ministère de la coopération et du développement, 1992, p.15

prendront en charge les actions de développement et les partenaires l'interaction entre les deux premiers niveaux[12].

Les fonctions que l'Etat ne parvenait pas à assumer sont confiées aux entrepreneurs privés. Cependant il existe des structures publiques ou parapubliques qui n'ont pas disparu et coexistent avec ces institutions privées. Ce qui aboutit à une multitude d'acteurs relevant des catégories variées, connus sous le vocable d' « *acteurs du développement rural*» (les Organisations Non Gouvernementales, les projets de développement, les banques, les structures publiques, les Organisations de Producteurs, etc.).

Une banque rurale, La CNCAS (Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal), administrée conjointement par l'Etat et les coopératives doit fournir le support financier nécessaire à ce nouveau système.

La Nouvelle Politique Agricole facilite en même temps l'action collective et économique avec la promulgation d'un texte de loi sur les Groupement d'Intérêt Economique. Avec cette loi, les producteurs obtiennent la possibilité de s'organiser en sorte de petites coopératives pour l'accès aux intrants, aux crédits et aux débouchés.

Cependant, selon Hassane DRAME, la NPA n'a pas atteint ses objectifs pour diverses raisons. Premièrement cette politique qui voulait accroître les revenus paysans et satisfaire les besoins alimentaires des paysans ne s'est bornée aux définitions d'objectifs et de stratégies par filière (arachide, riz, coton, etc.). Deuxièmement, la NPA est entrée en application avant que ne soit définie au préalable un véritable politique de développement rural. Troisièmement, la NPA qui cherchait à favoriser l'éclosion d'une nouvelle catégorie de paysans n'avait pas accordé une priorité à la formation de ces derniers[13].

Dans la mouvance des bilans de la NPA, Michel Benoît-Cattin conclue : « *les faits sont très éloignés des objectifs de la NPA* » [14]

En somme, la NPA a facilité le retrait d'importantes distorsions de marchés associées à l'intervention massive et inefficace du gouvernement.

La volonté de mettre sur pied un dispositif unique d'encadrement a abouti à la formulation et à la mise en œuvre à partir de 1990 du PNVA (Programme National de Vulgarisation Agricole). Ce programme comprenait quatre composantes : la recherche, le

---

[12] Mohamed MBODJ, "*la crise trentenaire de l'économie arachidière*"pp 94-135 in Sénégal trajectoire d'un Etat, Momar Coumba DIOP (sous la direction de), Dakar, CODESRIA, 1992, p.120

[13] Hassane DRAME, "Organisations paysannes et développement agricole durable en Casamance (Sénégal) » in Colloque de Ouagadougou, p.68

[14] Op. Cit. P.287

développement, la vulgarisation, la formation et le suivi évaluation[15]. Même si des acquis importants ont été notés, des faiblesses ont été également relevées. En effet, les différents diagnostics effectués sur la vulgarisation, le transfert de technologie, l'appui conseil aux producteurs ont révélé beaucoup de lacunes.

Pour corriger les dysfonctionnements constatés dans les réformes agricoles précédentes, saisir les opportunités offertes par le contexte nouveau créée par la dévaluation du Francs CFA (Janvier 1994) et impulser une dynamique dans le secteur agricole, l'Etat sénégalais a engagé une orientation profonde de ses politiques et stratégies pour le développement du secteur agricole dans la Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA) signée en 1995. Cette politique est axée entre autres sur la mise en place de services agricoles (recherche, vulgarisation, formation etc..) adaptés au contexte de régionalisation, de décentralisation et de partenariat avec les organisations de producteurs (les producteurs ne sont plus de simples réceptacles). En effet les producteurs sont désormais considérés comme les principaux acteurs du développement rural.

La signature de la LPDA et son approbation par la Banque Mondiale se sont traduites par la mise en œuvre effective du PASA (mesure d'Ajustement) suivi en 1998 du PISA (Volet d'Investissement) dont l'une des composantes est le PSAOP. Ce programme a pour objectifs de :

i) Soutenir les réformes institutionnelles nécessaires pour que les services publics soient au service des producteurs ;

ii) Mettre en place les mécanismes du partenariat ;

iii) Renforcer les capacités des OP à rendre les services pour lesquels les membres les ont créés[16]

En outre, il regroupe cinq composantes avec chacune un maître d'oeuvre :

- La composante Organisation de Producteurs mise en œuvre par l'ASPRODEB
- La composante Conseil Agricole et Rural mise en œuvre par l'ANCAR
- La recherche agricole et agro-alimentaire mise en œuvre par l'ISRA et l'ITA
- La restructuration du ministère de l'agriculture et de l'élevage mis en œuvre par la DRDR
- Le financement de la recherche mis en œuvre par le FNRAA

[15] Projet de Manuel des procédures techniques de l'ANCAR, Juin 2002, 139p.
[16] Alain de JANVRY et Elisabeth SADOULET, « Organisations Paysannes et Développement Rural au Sénégal », Rapport soumis à la banque mondiale, Janvier 2004, chapitre III, p.1

Le PSAOP a donc favorisé la création de l'ANCAR par le gouvernement du Sénégal lors de la réunion interministérielle du 17 mars 1997.

Les objectifs centraux assignés à l'ANCAR sont :

- Changer fondamentalement la méthodologie d'approche en matière de CAR en passant de la vulgarisation thématique à un conseil agricole et rural global qui prend en compte l'ensemble des besoin d'appui des producteurs ;
- Impliquer les bénéficiaires dans tout le processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation du CAR ;
- Améliorer l'intermédiation entre les producteurs et les prestataires de services spécifiques dans le domaine du conseil agricole et rural, dans le cadre d'un partenariat organisé ;
- Harmoniser les méthodes d'intervention des acteurs institutions qui offrent du conseil agricole ;
- Obtenir un meilleur rapport entre les résultats du conseil agricole et ses coûts[17]

L'agence a donc pour mission de faire du CAR sur toute l'étendue du territoire national. C'est pourquoi une direction régionale (DR) a été mise en place au niveau de chaque région du pays (Matam, Saint-Louis, Diourbel, Louga, Dakar, Thiès, Tambacounda, Kolda, Zinguinchor, Fatick et Kaolack). Chaque direction régionale est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des activités du programme CAR avec les collectivités locales, les OP dans le cadre des CLCOP, les ONG, les projets, les SRDR et les services publics.

La nouvelle approche du conseil agricole et rural est basée sur le partenariat avec les principaux acteurs.

Ainsi avec l'ANCAR, les producteurs doivent être des clients, des commanditaires et des partenaires plutôt que des bénéficiaires du conseil agricole et rural. Elles doivent participer à tous les niveaux de décisions et á l'élaboration des politiques de développement rural. C'est pour cela que les organisations de producteurs (OP) se dotent de cadres de concertation fonctionnel (CLCOP) appuyés par des services techniques privés à défaut de pouvoir se doter de leurs propres services techniques.

C'est aussi pour cela que des relations de prestations contractuelles sont établies entre les services du conseil agricole et les (OP) et que ces dernières ont la possibilité d'orienter les

[17] Jorge OLIVEIRA, "Renforcement des Organisations de Producteurs en Afrique de l'Ouest: informations, analyses et propositions pour la contribution du ABT au plan d'action du WARP dans le cadre de l'IEHA, Février 2003, p.19

financements vers la recherche de solutions à leurs problèmes. Les producteurs doivent participer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des activités du programme CAR (Conseil Agricole et Rural).

Le Conseil Agricole et Rural comprend la Recherche Développement, l'information technique, l'appui conseil, la formation et l'intermédiation.

Après plusieurs années de mise en œuvre de ses activités dans la région de Saint-Louis, avec des groupes d'OP et des CLCOP des communautés rurales ciblées, il serait intéressant de faire une étude sur l'impact de cette nouvelle approche (le Conseil Agricole et Rural) sur les Organisations de Producteurs au niveau de la Communauté Rural de Mpal.

Le concept d'impact qui est au centre de cette étude mérite d'être précisé. En effet, « *l'impact d'une action de développement, c'est la situation issue de l'ensemble des changements significatifs et durables, positifs ou négatifs, prévus et imprévus, dans la vie et l'environnement des personnes et des groupes et pour lesquelles un lien de causalité directe ou indirecte peut être établi avec l'action de développement* ».[18] L'ensemble des changements doit être pris au sens de l'ensemble des résultats et des effets.

Dans le cadre de cette étude, il s'agit de voir les résultats et les effets significatifs, durables, positifs ou négatifs, prévus ou imprévus du Conseil Agricole et Rural de l'ANCAR sur les Organisations de Producteurs membres du Cadre Local de Concertation des Organisations de Producteurs de la Communauté Rurale de Mpal.

Pour mieux appréhender cet objet d'étude, il serait important de répondre à un certain nombre de questions :

Le Conseil Agricole et Rural garantit-il de meilleurs résultats ou bien relève t-il de la mode ? Les activités menées par l'ANCAR au niveau de la CR de MPAL produisent-elles les résultats escomptés ? Les producteurs tirent-ils profit de ces activités ? Cette intervention est-elle significative au point d'avoir des incidences sur l'organisation et l'action des OP membres du CLCOP de la Communauté Rurale de Mpal? Quelle perception les producteurs ont-ils de l'intervention de l'ANCAR ? Quelles sont les contraintes liées à cette intervention ? Ce sont là tant de questions auxquelles nous tenterons de répondre à travers cette étude.

[18] F3E (Fond pour la promotion des Etudes préalables, Etudes transversales, Evaluation), l'évaluation d'impact : prise en compte de l'impact et construction d'indicateurs d'impact, juin 1999, p.12

II- Objectifs et hypothèses

2-1 Objectifs

Objectif général :

L'objet de la recherche est d'apporter une contribution scientifique à l'étude de l'intervention de l'ANCAR dans la région de Saint-louis par le diagnostic de l'impact du Conseil Agricole et Rural sur les OP membres du CLCOP de la Communauté Rurale de Mpal.

Objectifs spécifiques :

- Identifier et analyser les activités menées par l'ANCAR au niveau de la CR de Mpal ;
- Analyser les effets des services de CAR sur l'organisation et l'action des OP membres du CLCOP de la Communauté Rurale de Mpal ;
- Déterminer les contraintes des services de CAR.

2-2 Hypothèses

Trois hypothèses ont orienté cette étude :

Hypothèse 1 : **Le Conseil Agricole et Rural de l'ANCAR** contribue au **renforcement des capacités d'organisation et d'action des OP.**

Hypothèse 2 : La logique de fonctionnement du CLCOP peut constituer un **obstacle** aux services du CAR

Hypothese3 : le mode de mise en œuvre du partenariat et le mode d'intervention des autres partenaires peuvent constituer des **contraintes** des services de Conseil Agricole et Rural.

III- Opérationnalisation des concepts clefs

3-1 Le Conseil Agricole et Rural

Il peut être défini comme un appui un service fournit à un producteur, à une collectivité locale sur leurs activités rurales, pour les aider à prendre une ou des décisions adaptées par rapport à leurs objectifs, aux contraintes et aux atouts de l'environnement. Le conseil agricole intéresse le secteur agricole au sens large (agriculture, élevage, foresterie, pêche etc.) et tous les aspects de la vie rurale (Environnement, organisation, gestion etc.)[19]

C'est aussi « *l'ensemble des moyens mis en œuvre pour renforcer les capacités, des producteurs et élargir leurs possibilités de choix par rapport à l'acte de produire : en amont en aval et pendant la production* »[20] C'est donc une aide à la décision.

Les principes fondamentaux du Conseil Agricole et Rural sont :

- Les producteurs sont les acteurs de la transformation de leur système de production ;
- Le Conseil est un service qui doit être efficace et efficient ;
- La démarche est globale, communicative, participative, partenariale et concertée
- Le conseil est contractualisé et évalué ;

Les services du Conseil Agricole et Rural sont l'appui conseil, la formation, l'information, l'intermédiation et la R/D.

CONCEPT	DIMENSIONS
Conseil Agricole et Rural de l'ANCAR	- Appui conseil - Formation - Information - Recherche/Développement - Intermédiation

[19] Projet de manuels des procédures techniques de l'ANCAR, Juin 2002, 139p.

[20] Contribution de l'ANCAR aux activités académiques de l'UFR de Sciences Juridiques et Politiques de l'UGB de Saint-Louis, « *Introduction aux Systèmes de vulgarisation agricole* », Juin 2004, 23p.

3-2 Renforcement des Capacités

Le concept de renforcement des capacités est apparu dans les années 1990 avec une prise de conscience du fait que les solutions économiques et techniques ne pouvaient pas à elles seules régler les problèmes de pauvreté et de développement durable[21]. La théorie organisationnelle, la gestion du développement, les sciences politiques et l'économie ont chacun exercé une influence sur le sens donné à cette notion.

Les capacités sont les compétences, les ressources et l'infrastructure qui permettent de travailler de façon efficace. Elles peuvent être individuelles (connaissance, compétence, etc.) organisationnelles (formation, matériel, ressources financières,) ou communautaires (sens civique, réseaux, infrastructure, etc.)[22]. Par conséquent le renforcement des capacités peut être défini comme un processus par lequel les ressources humaines, de même que les capacités organisationnelles et opérationnelles des institutions, sont améliorées afin de mieux exécuter les fonctions prioritaires. Le renforcement des capacités aide les individus, les organismes, les secteurs ou la communauté à travailler de façon plus efficace et plus soutenue.

Par rapport à cela, l'ANCAR de Saint Louis à travers les activités de Conseil Agricole et Rural tente d'améliorer les compétences et les ressources des Organisations de producteurs de la Communauté Rurale de Mpal. L'objectif du renforcement de capacités des OP est de promouvoir des institutions fortes et représentatives afin que les OP puissent jouer leur rôle en tant que partenaires au développement à travers leur cadre de concertation (CLCOP).

Pour mieux appréhender cette étude, nous avons jugé nécessaire de diviser le concept en dimensions et en composantes. C'est ce qui nous a permis de faire le tableau suivant :

[21] http://www.capacity.org/Web_Capacity/Web/FR_Content/Content.nsf/vwTextversion/3.1.0?OpenDocument
[22] http://www.google.fr

CONCEPT	DIMENSIONS	COMPOSANTES
Renforcement des capacités d'organisation et d'action	**- Activités**	- Les activités - Mise en œuvre des activités - Formulation des demandes - Objectifs - Atteinte des Objectifs
	- Effets de ces activités	- Effets sur les techniques de production - Effets sur les revenus - Incidence sur l'organisation de l'OP - Perception des services du CAR - Perception du programme CAR

3-3 Contraintes

Il n'est pas facile de donner une définition du concept de contrainte qui convient à tous. Le concept a fait l'objet de diverses utilisations par les théoriciens.

Pierre ANSART définit la contrainte comme « *ce qui entrave la liberté d'un individu ou d'un groupe et l'oblige à des actes ou absences d'actes non désirées* »[23]

S'inscrivant dans cette lancée, Madeleine GRAVITZ la définit comme « *ce qui entrave la liberté d'action d'un individu (du dehors et du dedans)* »[24]

Dans le cadre de cette étude, il s'agit de ce qui entrave l'action de l'ANCAR et des Organisations de Producteurs. Ces contraintes sont nombreuses :

Nous avons d'abord la logique de fonctionnement du CLCOP que l'on peut mesurer à travers la circulation de l'information, les perceptions des OP du CLCOP, les motifs

[23] André AKOUN et Pierre ANSART (sous la direction de), *contrainte*, in Dictionnaire de sociologie, collection le Robert Seuil, p.112
[24]Madeleine GRAVITZ, Lexique des sciences sociales, Paris, 7ème édition, 1999, p.92

d’adhésion au CLCOP etc. Ensuite il y a le mode de mise en œuvre du partenariat c'est-à-dire la manière dont celui ci est conçu, exécuté et évalué. Dans ce cadre, la perception du partenariat par les différentes parties, leur participation aux activités ainsi que le partage des avantages et des risques feront l’objet d’une attention particulière. Enfin il y a le mode d’intervention des autres partenaires qui peut être mesuré par la place que ces acteurs accordent au partenariat et au CLCOP.

CONCEPT	**DIMENSIONS**	**COMPOSANTES**	**INDICATEURS**
Contraintes	**OP**	- Fonctionnement du CLCOP	. - Perception du CLCOP - Objectifs du CLCOP - Relation OP/CLCOP - Motifs d’adhésion - Prises de décision - Circulation de l’information
		- Partenariat	- Perception du partenariat avec l’ANCAR -Perception du programme CAR - Participation des OP - Nature de la participation - Perception de la Participation financière - Partenaires - Résultats du partenariat
	ANCAR	- Mode d’intervention - Domaines d’intervention - Réalisations - Participation des OP - Evaluation - Partenariat - Contraintes	
	Autres partenaires	- Présentation - Modes d’intervention - Domaines d’intervention - Relations avec l’ANCAR - Perception du partenariat - Relation avec le CLCOP	

METHODOLOGIE

La méthodologie est un procédé qui consiste à définir les démarches à suivre pour mieux appréhender le fait social étudié. Elle suppose une mobilisation d'un ensemble d'outils, de techniques et de méthodes en vue de confronter les hypothèses à l'épreuve des faits.

I- Histoire de la collecte

Elle s'est déroulée en trois étapes : la revue documentaire, l'entretien exploratoire et l'enquête proprement dite.

1-1 La revue documentaire

Elle s'est déroulée du 02 Mai au 31 Juillet 2006. Durant cette période, nous nous sommes dirigés vers les centres de documentation (Sociologie et Géographie, Sciences Economiques et de Gestion et Sciences Juridiques et Politiques) de l'UGB pour avoir des informations sur les acteurs du développement de manière générale et les structures d'encadrement ou de vulgarisation qui ont intervenu avant l'ANCAR. Nous avions aussi consulté certains sites Internet avec comme moteurs de recherches http://www.google.com; http://www.yahoo.com; http://www.gouv.sn; http://www.ancar.sn pour avoir des informations sur certains concepts clefs, et des informations sur l'objet d'étude

1-2 Les entretiens exploratoires.

Nous étions rendus à Mpal pour rencontrer le président du CLCOP. L'entretien avec le président a permis d'avoir des informations sur sa perception des services du CAR, les contraintes liées aux services du CAR, les différentes activités réalisées avec l'ANCAR, les contraintes des services du CAR, etc.

Ensuite, l'entretien avec le Conseiller Agricole et Rural a permis de voir le mode d'intervention de l'ANCAR, les domaines d'intervention, les différentes activités réalisées avec les OP, les contraintes liées aux services du CAR, le nombre d'OP qui a eu à bénéficier des services du CAR etc.

En résumé, ces deux étapes nous ont permis de rédiger la problématique, de formuler les hypothèses, d'opérationnaliser les concepts clefs et d'élaborer les outils de collecte

1-3 L'enquête de terrain

Selon la nature du phénomène étudié, le chercheur doit mettre en place des stratégies de vérification de l'hypothèse qui puissent traduire fidèlement la réalité sociale investie. Nos stratégies ont donc été l'enquête de terrain et l'observation documentaire

L'enquête de terrain s'est déroulée du 8 au 15 janvier 2007.

Nous avions d'abord administré des guides d'entretien au Conseiller Agricole et Rural de Mpal, aux représentants des autres partenaires (Poste Vétérinaire, le RADI et le Conseil Rural) qui sont au niveau de la CR de Mpal et à un membre de chaque OP choisit dans l'échantillon. Le guide d'entretien avec le CAR tournait autour de sept thèmes, celui des partenaires six thèmes et celui des membres des OP sept thèmes. Les trois guides d'entretiens avaient pour objectifs de décrire en profondeur les perceptions des interrogés sur l'intervention de l'ANCAR, les résultats du CAR, les contraintes liées aux activités du CAR etc.

Ensuite, le questionnaire a été administré aux 13 OP bénéficiaires des services du CAR. Pour les interroger, il fallait chaque matin aller à Mpal pour retrouver certaines OP et avec le moto de l'ANCAR retrouver les OP qui étaient dans les autres villages. Il avait pour objectif de voir les caractéristiques des OP interrogées, la dynamique interne du CLCOP, l'impact des activités du CAR sur les OP et les contraintes liées à la mise en œuvre des activités du CAR. Il était constitué de quatre variables sociologiques (Identification, Fonctionnement du CLCOP, Activités menées avec l'ANCAR, et le Partenariat).

Et enfin l'observation documentaire a été menée avec les documents existants de l'ANCAR (rapports d'activités de l'ANCAR, le Situation de Référence, le Plan Local de Développement de Mpal etc.). Son objectif était de voir les différentes activités de l'ANCAR et les objectifs visés pour chaque activité, de présenter la Communauté Rurale de Mpal etc.

II- Echantillon

Pour mieux appréhender l'impact de l'intervention de l'ANCAR nous avons opté pour l'échantillon de milieu. Dans ce cas, il faut choisir un milieu comme univers de travail.

Dans le cadre de cette étude, le milieu choisi est la Communauté Rurale de Mpal. Ce choix s'explique par le fait qu'elle fait partie des Communautés Rurales ciblées par l'ANCAR de Saint-louis pour élaborer et réaliser les activités du programme de Conseil Agricole et Rural. Ainsi, nous pourrons mieux saisir l'impact de cette intervention.

Pour cela, nous avons quatre groupes cibles :

Il y avait d'abord l'ANCAR représentée par le Conseiller Agricole et Rural. Ce choix s'explique par le fait qu'il représente l'ANCAR au niveau de la Communauté Rurale de Mpal.

Il y avait ensuite les autres partenaires que sont le RADI, le Poste Vétérinaire et le Conseil Rural. Pour ce qui est de ce groupe cible un guide d'entretien avait été administré au responsable de chaque structure.

Et enfin il y avait Les OP bénéficiaires des services du Conseil Agricole et Rural. Pour mieux appréhender l'impact de l'intervention, les Organisations de Producteurs avaient été réparties par activités (Formation, Information, RD et Intermédiation). Il convient aussi de noter que toutes les OP ont bénéficié de l'appui conseil. Ces OP sont au nombre de 47 et sont réparties comme suit :

Tableau1 : Répartition des OP bénéficiaires des services du CAR selon le type d'activité

Activités	Effectifs	Pourcentages
Appui conseil et Formation	22	46,8
Appui conseil et Information	10	21,3
Appui conseil et Intermédiation	2	4,2
Appui conseil et Recherche/Développement	13	27,7
Total	**47**	**100,0**

Il a été constitué un échantillon par quota. La base de sondage pour laquelle nous avions administré les ¼ avait donné un échantillon de 13 OP réparties comme suit :

Tableau2 : Répartition des OP selon les activités menées avec l'ANCAR

Activités menées avec l'ANCAR	Effectifs	Pourcentages
Appui conseil et Formation	6	46,2
Appui conseil et Information	3	23,1
Appui conseil et Intermédiation	1	7,7
Appui conseil et RD	3	23,1
Total	**13**	**100,0**

Le choix des OP s'était fait par un tirage successif sans remise en tenant compte des différentes activités. En effet, le questionnaire a été administré à un président de chaque OP. Ceci s'explique par le fait qu'ils sont plus en mesure de donner des informations sur l'OP de manière générale. Le guide d'entretien a été administré à un membre de chaque OP pour mieux saisir l'impact qualitatif des activités sur ces OP. Ce qui nous fait un total de 26 personnes interrogées.

PRESENTATION DU CADRE D'ETUDE

I- Présentation de l'ANCAR

1-1 Historique

Maître d'œuvre de la composante Conseil Agricole et Rural du Programme des Services Agricoles et des Organisations de Producteurs, l'Agence National de Conseil Agricole et Rural a été créée lors de la réunion interministérielle du 17 Mars 1997.

1-2 Statut juridique

L'ANCAR est une société anonyme à participation publique majoritaire. Son capital est ainsi réparti : Etat du Sénégal 51%, les OP 28%, le secteur privé et industriel 14%, et les collectivités locales 7%.

Il est prévu que l'Etat deviendra à terme actionnaire minoritaire et l'obligation des résultats déterminera l'allocation des ressources financières de l'agence.

1-3 Plan de financement

Durant la première phase du PSAOP, les dépenses de fonctionnement de l'agence sont financées par le gouvernement.

A la fin de la première prévue en décembre 2004, les producteurs participeront au financement des dépenses de fonctionnement à travers un Fonds National de Développement Rural (FNDR).

A terme les ressources de l'ANCAR proviendront directement de ses prestations de services et indirectement du FNDR sur la base des programmes élaborés, approuvés et contractés avec les OP.

1-4 Missions de l'ANCAR

L'ANCAR a deux principales missions.

D'une part, il doit oeuvrer à l'avènement du CAR prenant en compte la demande des producteurs ;

D'autre part, il doit instaurer un cadre institutionnel et organisationnel chargé d'harmoniser et de coordonner les stratégies et programmes des différentes structures opérant dans le monde rural en matière de CAR

1-5 Domaines d'intervention

Dans le cadre de ses activités, l'agence intervient dans plusieurs domaines soit directement ou par intermédiation. En effet les domaines d'intervention directs de l'agence sont : l'agriculture, l'élevage, la foresterie, la pêche, l'irrigation, l'hydraulique, l'environnement et la transformation et la commercialisation des produits agricoles. Ses domaines d'intervention par intermédiation sont les infrastructures, le commerce, l'éducation, la santé et l'artisanat.

1-6 Organisation de l'ANCAR

Pour une meilleure coordination du travail, pour répondre aux sollicitations de ses divers partenaires, l'Agence est structurée en sus de la direction générale en directions régionales.

1-6-1 La direction générale

Elle est chargée d'impulser, de coordonner et de contrôler.

A la tête de cette direction, il y a un Directeur Général (DG). Celui-ci a sous sa coupole le DARH, le DT et le DFC.

La Direction Administrative et des Ressources Humaines est scindée en deux divisions : celle administrative et celle des ressources humaines.

La direction technique est composée de quatre divisions : la recherche/développement, la formation, le suivi-évaluation, et l'appui méthodologique.

La Direction Finance et Comptabilité est aussi scindée en deux : la division finances et celle de la comptabilité.

1-6-2 Les directions régionales

Elles sont au nombre de onze et sont responsabilisées dans la gestion financière et administrative. Chaque direction a à sa tête un directeur régional qui coiffe les Assistants du Directeur Régional (Appui Méthodologique, Suivi-évaluation, Formation et Recherche/développement), les Techniciens spécialisés (TS), les Chefs d'Equipe (CE) qui sont au niveau des arrondissements et les Conseillers Agricoles et Ruraux qui sont au niveau des communautés rurales ciblées.

Etant donné la nature très complexe qu'aura la demande du CAR, l'agence renforcera son dispositif en terme de spécialisation et de diversification du personnel.

Autrement dit, au niveau des régions, tous les ADR ne sont pas encore présents et le recrutement du personnel de base (CE et CAR) se fera au rythme de création des CLCOP ou d'identification d'autres cadres de concertation selon les textes de l'agence.

1-7 Mise en œuvre du Conseil Agricole et Rural

1-7-1 Au niveau de la CR

Au niveau de la CR, la mise en œuvre du CAR comprend trois étapes :

En premier lieu, il s'agit de faire un diagnostic institutionnel qui permet d'identifier les acteurs du système de développement rural de la CR (OP, services et institutions), leurs activités, leurs ressources, leurs compétences et leurs relations.

En second lieu, il y a un processus continu de diagnostic des contraintes de développement des exploitations agricoles, d'aménagement des terroirs et de gestion des ressources naturelles par l'ensemble des acteurs institutionnels et les OP à travers le CLCOP.

En troisième lieu, il y a la traduction des projets en programmes d'action par le CLCOP, l'étude de faisabilité technique du programme, l'identification de la demande en conseil sur le plan institutionnel et technique, l'identification des groupes de références, appui aux OP pour le choix d'animateurs paysans, mise en place du conseil de gestion aux exploitations agricoles et la nécessité d'une saisie et d'un traitement informatique.

1-7-2 Au niveau de la région

La mise en œuvre du CAR au niveau régional comprend les études préliminaires relatives aux CR choisies pour la mise en œuvre du CAR, la conception du programme régional de CAR, préparation du programme R/D de la région et la mise en place du dispositif de suivi-évaluation.

1-7-3 Au niveau central

Pour la mise en œuvre du CAR au niveau central, il faut la mobilisation des ressources financières, l'installation des équipements de la DR, l'élaboration du programme de travail détaillé, l'élaboration du plan de formation, la conception du dispositif de suivi-évaluation, la méthodologie du conseil de gestion et l'élaboration du plan informatique de l'agence.

Organigramme de l'ANCAR

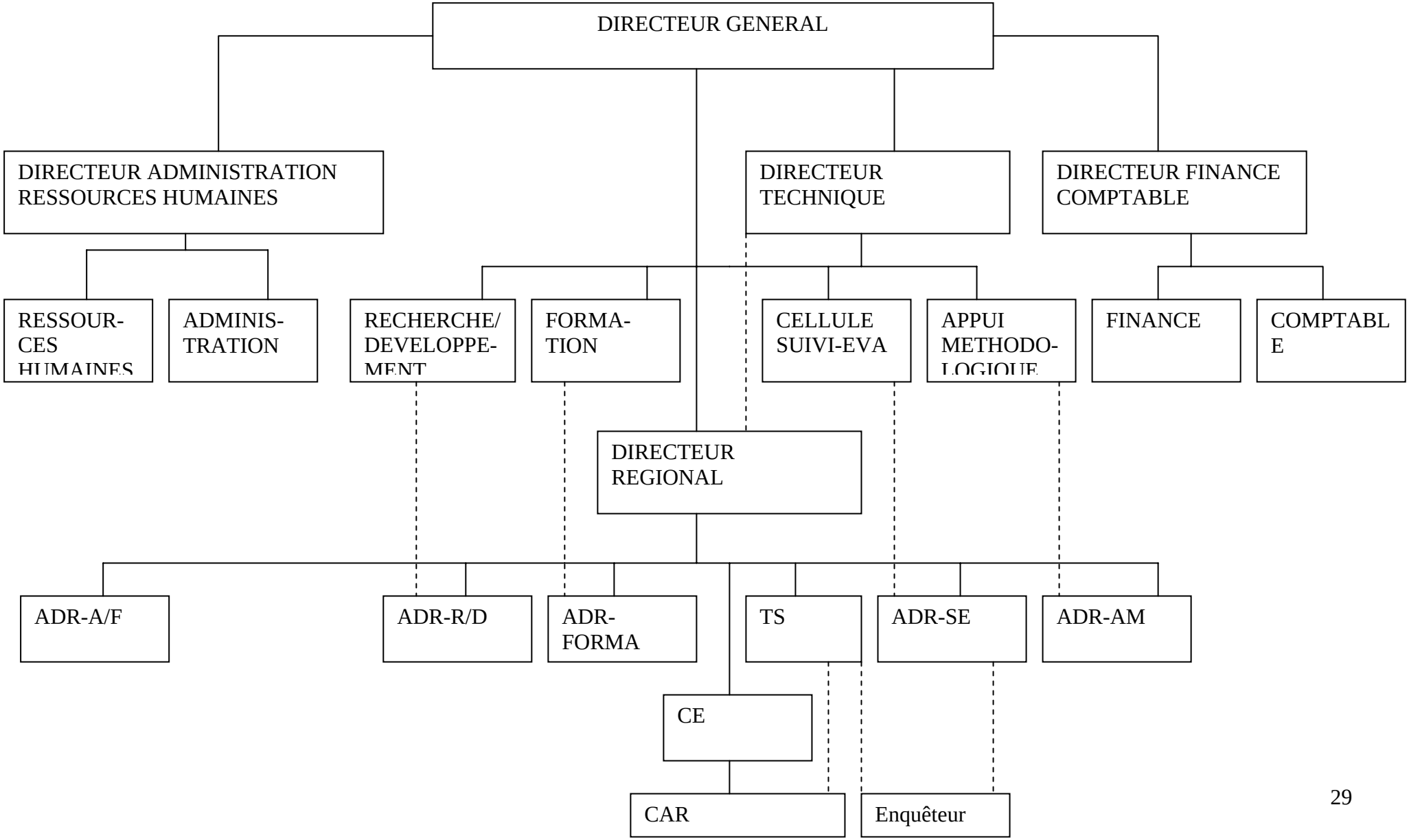

——— Relation hiérarchique ou administrative

------- Relation fonctionnelle ou technique

II- Présentation de l'ANCAR de Saint-Louis

2-1 Historique

La Direction Régionale de Saint-Louis a été mise en place en Mars 2001. L'affectation du personnel a connu un processus. En effet, le DR et l'ADR en Appui Méthodologique ont été recrutés à la même période (Mars 2001), les TS et les CE en Octobre 2001, les cinq CAR titulaires en Décembre 2001 et les CAR stagiaires en Décembre 2005.

2-2 Zones d'intervention

Les Communautés Rurales d'intervention sont au nombre de 16 : Mbane, Gaé, Ndiayène Pendao, Fanaye, Mpal, Gandon, Ross Béthio, Ronkh, Guédé, Gamadji Saré, Aéré Lao, Dodël, Médina Ndiathbé, Mboumba, Pété et Galoya.

2-3 Equipe Régionale

Le tableau suivant donne des informations sur la composition de l'équipe de l'ANCAR de Saint-Louis.

Tableau3 : Répartition du personnel de l'ANCAR

Poste	Nombre
Directeur Régional	1
Adjoint du Directeur Régional chargé de l'appui Méthodologie	1
Assistant en Finance Administration et Comptable	1
Technicien Spécialisé	3
Chef d'Equipe	2
Conseiller Agricole et Rural	10
Secrétaire	2
Chauffeur	2
Gardien	1
Total	23

2-4- Partenaires

Les partenaires de l'ANCAR de Saint-Louis sont nombreux et variés.

Il s'agit des OP (CLCOP, FEPRODES, EGED etc.), des services techniques de l'Etat et des Instituts de recherche agricole et agro-alimentaire (l'ISRA, la DRDR, l'ARD, les CERP, l'IRSV, le service de l'hydraulique, le conseil régional, le FNRA, etc.), des instituts d'appui au développement (ONG, Projets et Programmes tel que le PAREP, le PNIR, la SAED, etc.)

Organigramme de l'ANCAR de Saint-Louis

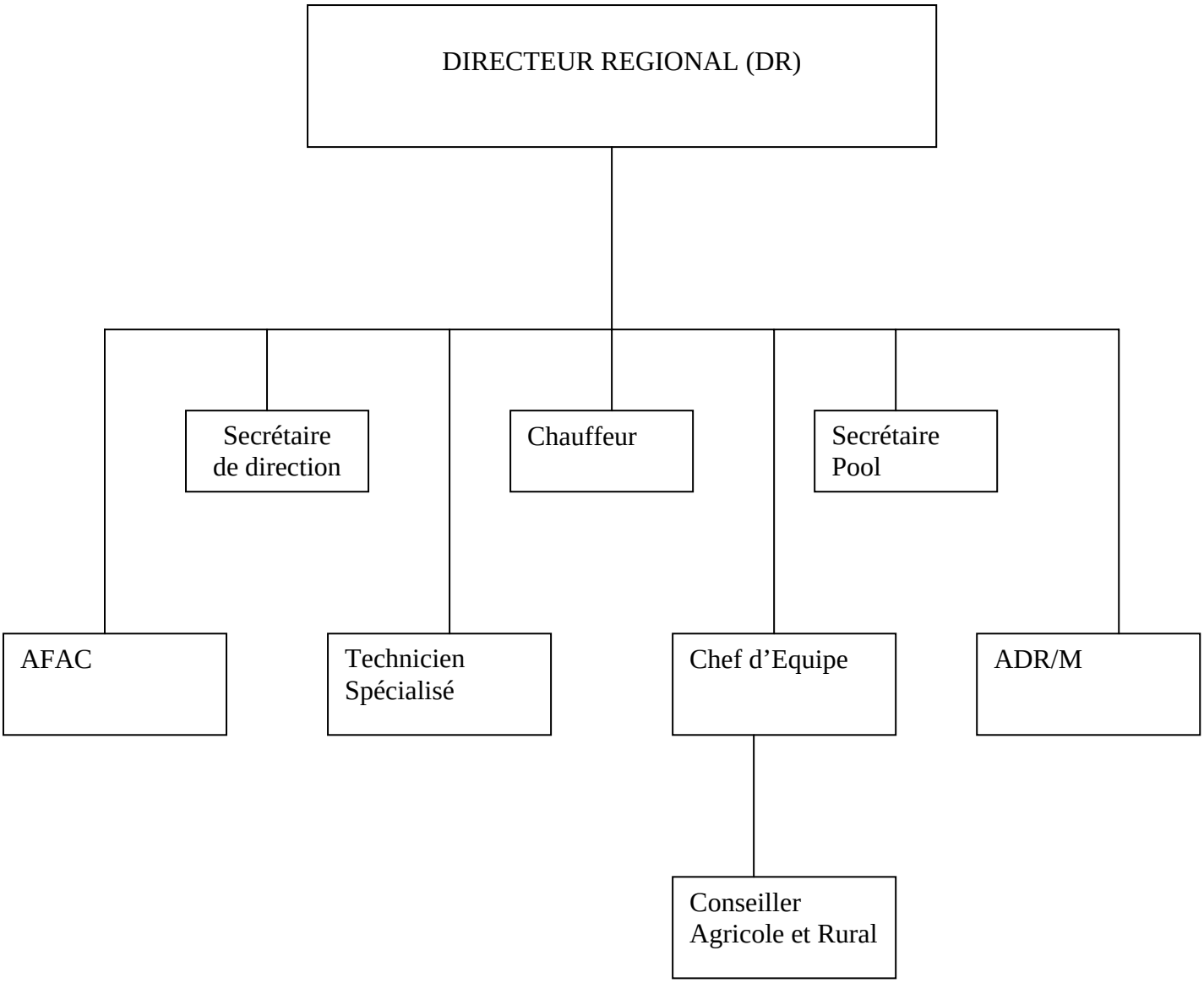

III- Présentation de la Communauté Rurale de Mpal

3-1 Situation géographique

La communauté rurale de MPAL est issue de la réforme de l'administration territoriale et locale intervenue le 1er Juillet 1980 dans la région de Saint-Louis. Elle est composée de 51 villages officiels et de 20 hameaux.

Elle se situe dans la région de Saint-Louis, dans le département du même nom et dans l'arrondissement de Rao. Elle s'étend sur une superficie de 294,9 Km^2 et est limitée à l'Ouest et au Sud par la communauté rurale de Gandon, à l'Est par les communautés rurales de Keur Momar Sarr et Sakal et au Nord par la communauté rurale de Ross Béthio (cf. carte).

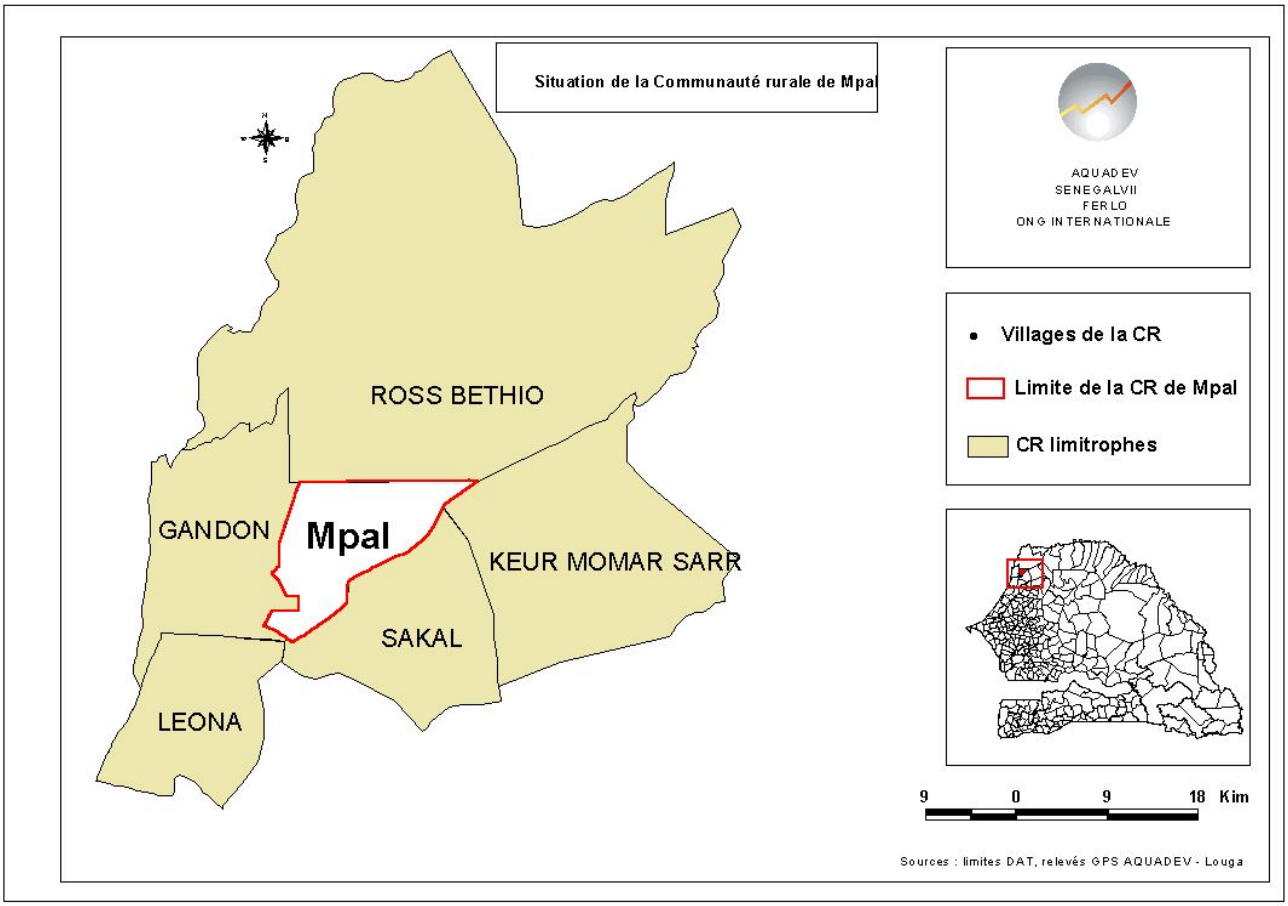

3-2 Caractéristiques physiques

3-2-1 Relief et type de sols

Le relief est plat mais on rencontre dans la partie Sud un sol à prédominance Dior et la formation de dunes d'une altitude allant entre 4 et 5 m de hauteur en moyenne.

Les principaux types de sols sont : les sols ferrugineux tropicaux lessivés ou <<dior>> (80 %), les sols ferrugineux tropicaux non lessivés ou <<deck>> (5 %) et les sols <<deck-dior>> (15 %).

3-2-2 Climat et Végétation

Le climat est de type sahélien, sub-canarien plutôt mixte qui subit ainsi des influences sahéliennes et maritimes et marqué par la prédominance de deux saisons : une saison sèche (Juillet à Octobre) et une saison des pluies (d'Octobre à Juin).

La pluviométrie est déficitaire. Elle est caractérisée par sa mauvaise répartition et par son insuffisance (300mm au maximum).

Dans cette zone, plusieurs zones de végétations sont observées. Au Nord, une brousse clairsemée où prédominent les épineux, et dans le reste de la CR, il y a quelques arbustes rabougris mêlés de Kadd. On peut citer le Soump, le Teumb, le Saun, le Loro et le Sindiégne.

3-3 Caractéristiques sociodémographiques

3-3-1 Structure de la population

La population de la CR selon les résultats provisoires du recensement général de la population et de l'habitat de 2002 est de 17 700 habitants. Elle représente 2,6 % de la population régionale. La population de la CR de Mpal est jeune. En effet, en 2002, la proportion des moins de 20 ans représente 58,7 % tandis que la catégorie des plus de 60 ans constitue à peine 5 % du total avec un effectif de 859 âmes.

3-3-2 Répartition ethnique

La répartition ethnique de la population laisse voir un équilibre relatif entre les wolofs et les peulhs qui constituent respectivement 46% et 40% de la population. La représentation des maures reste non moins significative avec 13%, les autres ethnies représentent 1% de l'effectif total.

3-3-3 Répartition socioprofessionnel

Les agriculteurs sont plus nombreux car elles représentent 60%, les éleveurs 15% et les commerçants 10%. Les autres professions représentent 15% (artisans, éducateurs, salariés des secteurs public et privé, etc.).

3-4 Les organisations de producteurs

Il y a différentes formes d'organisations de producteurs à la base dans la CR de Mpal. En effet, dans chaque village, il y a des structures qui regroupent des jeunes, des femmes, des hommes. Ce sont les GIE, les GPF, les ASC, les Dahiras, les sections villageoises, les associations de développement etc. Ces OP s'adonnent à l'élevage, au petit commerce, à

l'agriculture, au maraîchage, l'environnement et la protection des milieux naturels. Le tableau suivant nous montre la répartition des OP par type.

Tableau4 : Répartition des OP de la Communauté Rurale de Mpal par type

Type d'OP	**Effectifs**	**Pourcentages**
GIE	12	14
GPF	55	64
Coopérative	1	1
Sections Villageoises	9	10
Associations de Développement	4	5
Autres	5	6
Total	**86**	**100**

Source : Plan Local de Développement de la CR de Mpal

Ces OP peuvent se regrouper pour former des cadres fédérateurs

- La Fédération des GPF est formée de 53 groupements. Elle intervient dans le domaine de la micro finance, de l'éducation, l'artisanat, etc. ;
- La maison des éleveurs ou *Gallé aynabé* est affiliée à la maison des éleveurs de Saint-Louis. Elle œuvre pour la promotion de l'élevage dans la communauté rurale ;
- L'Association des Métiers ruraux ;
- La fédération socio-économique et culturelle du Gandiolais et du Diéri (FEGADI) qui regroupe des jeunes ;
- L'Association Socio-économique Sportive et Culturelle des Agriculteurs du Walo (ASESCAW) qui regroupe certaines OP de Mpal. C'est un cadre de concertation régionale ;
- La fédération des GIE pour l'environnement qui regroupe la plupart des GIE.
- La fédération des GIE éleveurs etc.

3-5 Les structures d'Appui au Développement

Les structures qui ont intervenu dans de la Communauté Rurale de Mpal ne sont pas nombreuses : Hunger project, Plan International, RADDHO, RADI, GREEN Sénégal, AQUADEV, PNVA et ENDA Tiers Monde. Le tableau suivant donne des informations sur les domaines d'intervention et les actions réalisées par ces structures.

Tableau5 : Répartition des structures d'Appui selon le domaine d'appui et les réalisations

Structures	Domaines d'intervention	Réalisations
Plan International	- Santé - Education, - Agriculture	- Construction et équipement de cases de santé et d'écoles - Formation de comité villageois de santé et de GPF en gestion de projets - Ouverture de classes d'alphabétisation - Fonçage de puits
RADDHO	- Citoyenneté	-Alphabétisation
RADI	- Décentralisation - Citoyenneté - Démocratie participative	- organisation de plusieurs sessions de formations au profit du conseil rural et de la société civile - Organisation du forum sur la participation populaire au développement. - Plusieurs séances d'IEC et de causeries dans les villages. - Appui conseil
GREEN Sénégal	- Agriculture - Elevage - Micro finance	- Sessions de formation en techniques de pépinières, en techniques d'embouche bovine et ovine - Financement d'AGR pour les hommes et pour les femmes - Distribution de lots de matériels pour les travaux de plantations - La construction d'une banque céréalière à grand Mpal - Le fonçage de puits dans une dizaine de villages.
AQUADEV	- Développement local - Micro finance - Appui à la décentralisation - Sécurité alimentaire	- Appui à l'élaboration du PLD de Mpal - Appui à l'impulsion d'une dynamique de développement local à Mpal
HUNGER PROJECT	- Sécurité alimentaire Formation - Alphabétisation - Micro finance - Hydraulique villageoise, - Santé	- Construction de centres d'alphabétisation et d'animation communautaire. - Appui à la mise en place d'un périmètre maraîcher à Mbathiass Dieye. - Formation en couture et teinture des GPF et financement de poulaillers avicoles - Construction et équipement de cases de santé et d'un centre de récupération nutritionnelle.
PNVA	Productions végétales et animales	Encadrement Vulgarisation
ENDA Tiers Monde	Environnement	Formation, Sensibilisation

IV- Présentation du CLCOP

4-1 Définition

Le cadre local de concertation des organisations de producteurs est un cadre de concertation et d'échange pour les Organisations de Producteurs d'une même communauté rurale. Il regroupe des OP de la dite communauté rurale pour promouvoir les activités liées au renforcement des capacités des OP. Il joue aussi le rôle d'intermédiaire entre les OP et les partenaires au développement.

4-2- Historique

La mise en place du CLCOP s'était fait progressivement. D'abord l'ASPRODEB avait sensibilisé la coopérative de Mpal et les différentes sections villageoises. Ces dernières avaient à leur tour organisé des campagnes de sensibilisation dans les différentes zones pour informer les OP sur le PSAOP et la nécessité de mettre en place des CLCOP dans les Communautés Rurales. Le 20 Novembre 2002, une AG est organisée pour mettre en place en premier lieu le CA, en second lieu le bureau et enfin les différentes commissions du CLCOP.

4-3 Organisation et Fonctionnement

Le CLCOP de la Communauté Rurale de Mpal comprend quatre organes de décisions.

En premier lieu il y a l'assemblée générale qui est l'organe de décision suprême. Elle compte 106 Organisations de Producteurs dont 52 GPF, 32 GIE, 6 Sections Villageoises, 4 Associations de développement, 1 Coopérative et 11 Organisations faîtières. Les assemblées générales du CLCOP sont organisées tous les six mois (juin et décembre). Cependant, il peut y avoir des sessions extraordinaires en fonction des activités menées.

En deuxième lieu il y a le Conseil d'administration (CA) qui comprend 23 membres (2 membres de chaque organisation faîtière). Les réunions du conseil d'administration sont programmées tous les trois mois

En troisième lieu nous avons le bureau qui est l'organe exécutif du CLCOP. Il est composé de 6 membres dont un Président, un Vice Président, un Secrétaire Générale, un Secrétaire Générale Adjoint, un trésorier et un trésorier adjoint. Les réunions de bureau sont organisées tous les mois.

Et enfin les différentes commissions sont composées (la commission élevage, la commission agriculture, la commission environnement, la commission suivi-évaluation, la commission formation, la commission organisation et la commission des métiers ruraux) chacune de 5 membres avec à la tête un président. La rencontre des commissions se fait tous les trois mois.

L'organigramme du CLCOP est ainsi établi :

Organigramme

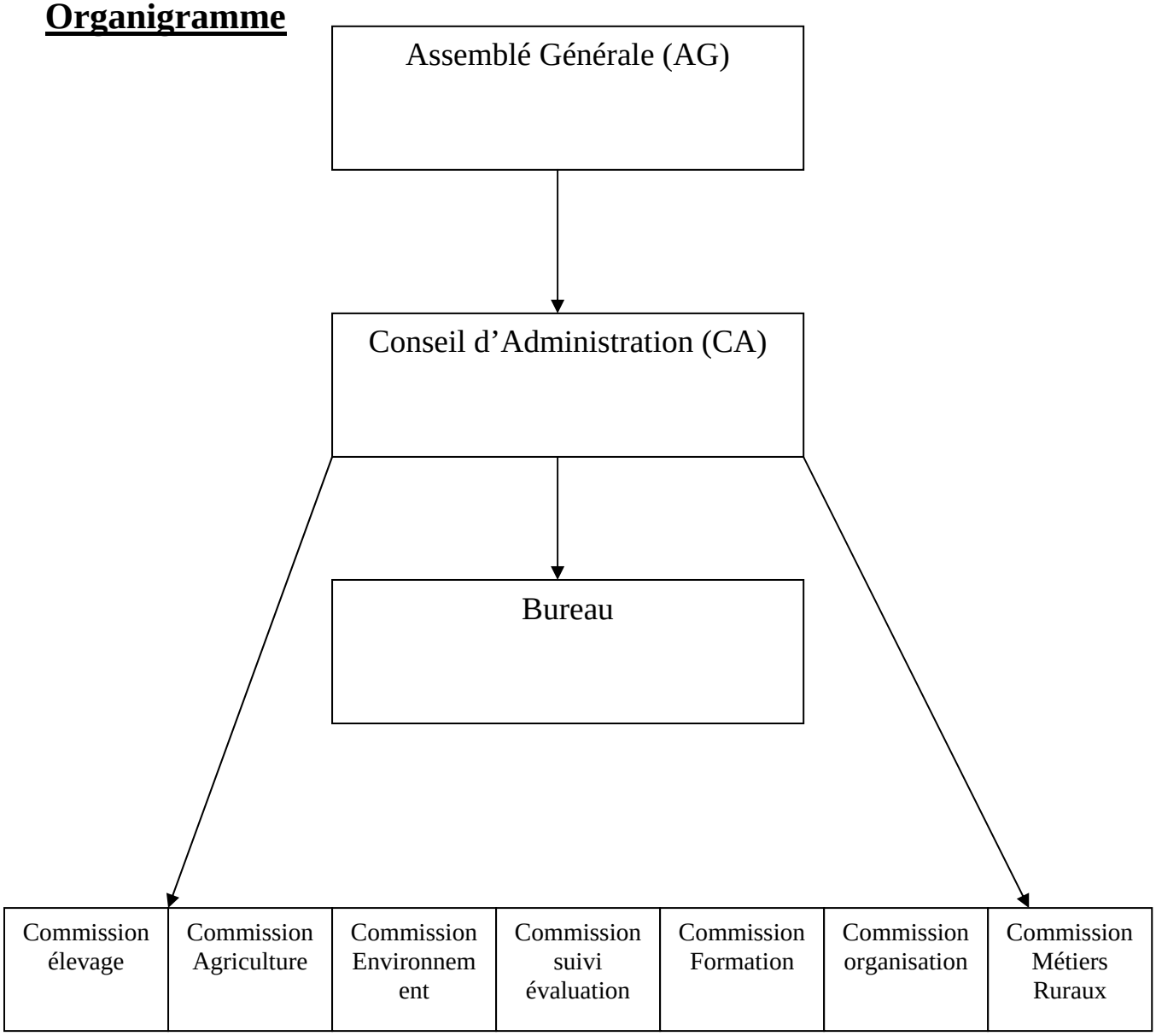

ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS

I- Caractéristiques des OP bénéficiaires des services du CAR

L'enquête auprès des présidents d'OP montre que toutes les OP ont été créées entre 1987 et 2003. Ce qui rend compte de leur jeunesse (20 d'existence au maximum). Ainsi, 30,8% des OP ont été crées entre 1987 à 1988, les années qui ont suivies la NPA de 1984 avec comme corollaire la création des GIE et des structures fédératives. Le tableau suivant permet d'illustrer nos propos :

Tableau6: Date de création de l'OP

Date de création de l'OP	Effectifs	Pourcentages
1987	2	15,4
1988	2	15,4
1994	1	7,7
1995	1	7,7
1997	1	7,7
1998	1	7,7
1999	1	7,7
2000	2	15,4
2002	1	7,7
2003	1	7,7
Total	**13**	**100,0**

En outre, près de la moitié (46,2%) des OP ont été initiée de l'extérieure. Ce sont généralement, les projets, les ONG, les structures publiques qui incitent les population à s'organiser en OP (GIE, GPF, AD etc.) pour mener leur intervention. C'est le cas de Hunger Project, des services du ministère de l'élevage, du ministère de la femme, du projet Alpha etc. Il existe néanmoins des OP à initiative individuelle (30,8%), qui ont été crées par les présidents pour s'adapter au contexte et mener des activités génératrices de revenus. Le graphique suivant abonde dans le même sens :

Historique de la création

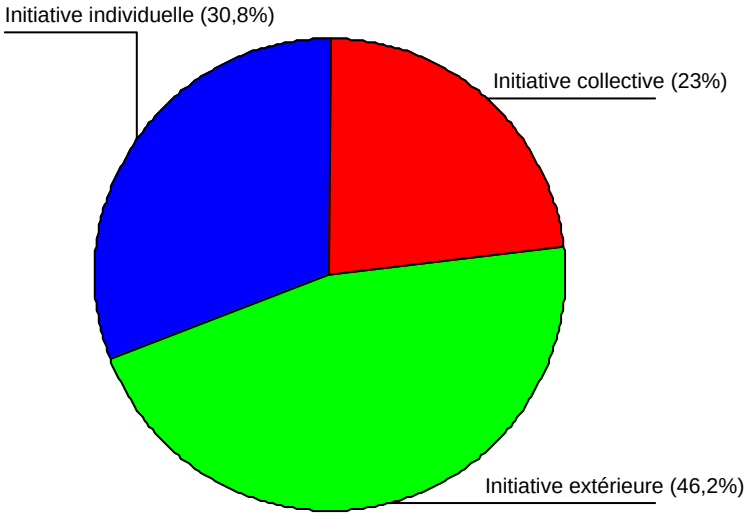

Parmi les OP interrogées 23,1% ont un effectif compris entre [30 - 40[. Ce faible effectif s'explique par le fait que ce sont les habitants d'un même village (avec une population relativement faible) qui se regroupent pour former des OP. De ce fait, il peut y avoir plus de trois OP dans un même village. Cependant les fédérations ont des effectifs très élevés avec 769 membres au maximum. Le tableau suivant est une parfaite illustration :

Tableau7 : Nombre d'adhérents

Nombre d'adhérents	Effectifs	Pourcentages
[10-20[	1	7,7
[20-30[	2	15,4
[30-40[	3	23,1
[40-50[	2	15,4
[50-60[	1	7,7
[60-70[	0	0
[70-80[	1	7,7
[80-769]	2	15,4
Ne sait pas	1	7,7
Total	**13**	**100,0**

On note aussi une forte représentativité des femmes parmi les OP bénéficiaires des services du conseil agricole et rural. En effet, 46,2% des OP ne sont composées que de

femmes (ce sont les Groupements de Promotion Féminine). Ceci s'explique par le fait que les GPF sont plus nombreuses au sein du CLCOP (cf. présentation du CLCOP). Même au niveau des autres OP (GIE, AD et fédérations) il y a une forte présence des femmes. En réalité, ce sont généralement les membres d'une même famille qui se regroupent pour former des GIE ou des Associations de développement. Le tableau de corrélation suivant permet de confirmer nos propos :

Tableau8 : Corrélation entre l'effectif des hommes et l'effectif des femmes

Hommes /Femmes	**[5-15[**	**[15-25[**	**[25-35[**	**[35-45[**	**[45-55[**	**[55-65[**	**[65-359]**	**Néant**	**Ne sait pas**	**Total**
[5-15[	7,7	7,7								**15,4**
[15-25[		7,7								**7,7**
[25-35[				7,7						**7,7**
[35-45[										**0,0**
[45-55[										**0,0**
[55-65[										**0,0**
[65-410]	7,7						7,7			**15,4**
Néant		7,7	15,4	15,4		7,7				**46,2**
Ne sait pas									7,7	**7,7**
Total	**15,4**	**23,1**	**15,4**	**23,1**	**0,0**	**7,7**	**7,7**	**0,0**	**7,7**	**100,0**

Comme nous l'avions déjà évoqué, le pourcentage des GPF est plus élevé parmi les OP interrogées (46,2%), suivi des GIE (23,1%) et des fédérations (23,1%) les Association de développement représentent le plus faible pourcentage (7,7%). Ceci peut rendre compte du choix des OP pour la mise en œuvre des activités du programme CAR. Le graphique suivant s'inscrit dans cette lancée :

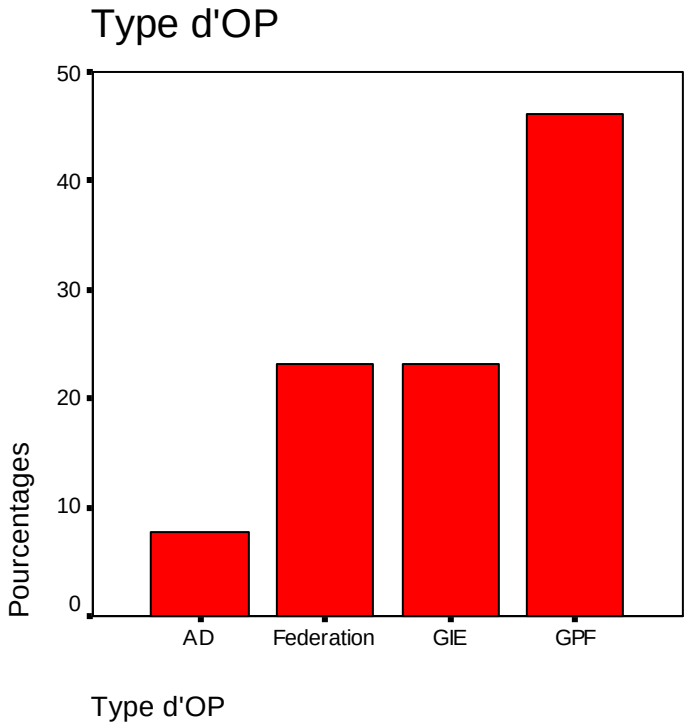

Cette typologie rend compte de leur statut juridique. Il y a d'abord les GPF (46,2%) sont membres d'un réseau déclaré auprès de l'administration c'est-à-dire la fédération des GPF qui a un récépissé du ministère de l'intérieur. Ensuite certaines fédérations (15,4%) ont aussi un récépissé du ministère de l'intérieur. Et enfin les GIE ont un régi de commerce. Néanmoins, il existe des OP informelles (15,4%) dont l'objectif à long terme est d'être formel. Selon le président d'une OP A.S «*notre Association est entrain de faire des démarches pour avoir un régi de commerce et bénéficier des prêts octroyés par certaines banques* ». Le tableau suivant permet d'illustrer nos propos :

Tableau croisé9 : Statut juridique de l'OP * Type d'OP

Statut juridique/ Type d'OP	Association de développement	Fédération	GIE	GPF	Total
Informel	7,7%	7,7%			15,4%
Membre d'un réseau déclaré auprès de l'administration				46,2%	46,2%
Récépissé du Ministère de l'intérieur		15,4%			15,4%
Régie de commerce			23,1%		23,1%
Total	**7,7%**	**23,1%**	**23,1%**	**46,2%**	**100,0%**

Enfin, l'objectif de la plupart des OP (46,2%) est de mener des activités génératrices de revenus. C'est d'ailleurs ce qui explique le fait que la plupart d'entre elles déplorent l'absence de financement de l'ANCAR.

En somme tous les objectifs des OP s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie de leurs membres par le biais de leurs activités (cf. les différentes données du tableau ci-dessous).

Tableau10 : Objectifs de l'OP

Objectifs de l'OP	Effectifs	Pourcentages
Acquérir les nouvelles techniques d'élevage	2	15,4
Amélioration des conditions de vie	1	7,7
Bénéficier des financements de la CNCAS	1	7,7
Développer notre quartier	1	7,7
Lutter contre la pauvreté	1	7,7
Lutter contre la pauvreté par la promotion de l'agriculture	1	7,7
Mener des activités génératrices de revenus	6	46,2
Total	**13**	**100,0**

II- Les activités menées avec les OP

2-1 Présentation des activités

Avant la mise en œuvre des activités de conseil Agricole et Rural, l'ANCAR en collaboration avec ces partenaires élaborent le programme CAR. Ce dernier comprend l'ensemble des activités d'information, de formation, de R/D, de conseil et les appuis nécessaires pour accompagner les OP dans l'identification des problèmes, la recherche de solutions et l'application des mesures retenues. Il décrit aussi les moyens retenus, les modalités mises en œuvre et les moyens financiers nécessaires. Il est négocié entre les différents acteurs concernés et prévoit des périodes d'évaluation. Concrètement, il comprend l'introduction, la méthodologie, la présentation de la CR, la présentation des OP, l'analyse approfondie des problèmes prioritaires des OP, identification des actions à mener, les programmes des activités, la synthèse du programme CAR, le chronogramme des activités, les partenaires, les indicateurs de suivi-évaluation, le budget prévisionnel et la conclusion. Ainsi, dans les rapports annuels d'activités de Mpal il est précisé que ces activités du programme CAR ont été menées avec les OP et les autres partenaires.

L'appui conseil est la principale activité citée par nos enquêtés. Celui-ci concerne toutes les OP et consiste à l'accompagnement des OP et des producteurs dans leurs activités. Le conseil concerne selon les résultats les domaines techniques, économiques,

organisationnels. L'appui financier et matériel a également été noté comme activité. Ensuite, au delà de l'appui conseil, les formations occupent la plus grande part des activités avec 46,2% des OP. La R/D et l'Information ont la même proportion avec 23,1%. Et enfin l'intermédiation a la plus faible proportion avec 7,7%. Le graphique suivant permet d'illustrer nos propos :

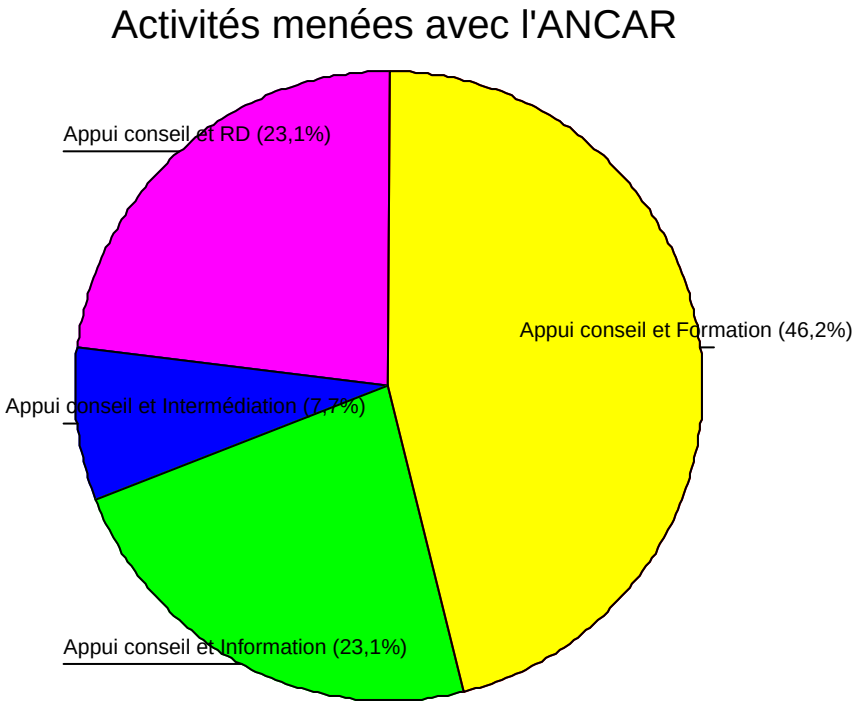

Il convient de souligner que chacune de ces activités est constituée de plusieurs autres activités élaborées en fonction de la demande de l'OP. Il existe par exemple plusieurs types de formations, de R/D etc. (cf. tableau11).

2-2 <u>Description des activités</u>

- <u>La formation</u>

La formation des producteurs en techniques d'embouche bovine qui concerne 7,7% des OP interrogées. Cette activité avait pour objectif de corriger les modes d'exploitation et permettre à d'autres de bien gérer leurs activités futures. Cette formation avait durée 2 jours et concernait 10 responsables d'OP.

La formation en gestion administrative et financière (15,4% des interrogés) avait pour objet d'aboutir au bon fonctionnement des OP bénéficiaires par la gestion administrative (les organes des OP, les cahiers de charges, rôle des différents membres du bureau etc.) et la gestion financière (l'origine des ressources, gestion des ressources).

La formation sur les techniques de micro jardinage (7,7% des interviewés) avait pour but d'avoir une production de qualité des produits légumiers. Elle consistait en la conception de tables, la mise en place des intrants, l'entretien et la production. Elle avait duré trois jours.

La formation sur les techniques de transformation et de conservation des fruits et légumes concerne 7,7% des OP interrogées. Cette activité avait été menée pour éviter les pertes de produits légumiers. Elle s'était déroulée en trois jours

La formation en teinture (7,7% des enquêtés) visait une maîtrise des techniques de teintures en vue de mener des activités génératrices de revenus.

- <u>L'information</u>

L'information sur la santé animale (15,4%) avait été animée par le chef de poste vétérinaire de Mpal. L'objet de cet atelier était de permettre aux producteurs de pouvoir identifier les symptômes des différentes maladies du bétail qui sévissent dans la zone.

L'information sur le SIDA (7,7%) avait pour objectif de sensibiliser les populations sur la maladie, ses causes, ses modes de transmission, etc.

- <u>La Recherche/ Développement</u>

La mise en place des parcelles de multiplication de semences (7,7%) avait pour objectif de participer à la reconstitution du capital semencier de la zone par l'introduction du niébé mélakh[25] et du niébé fourrager[26]

La mise en œuvre du programme de l'amélioration ovine (7,7%) s'était faite par l'introduction de trois géniteurs (un géniteur par OP). Le but était d'avoir des moutons de qualités.

L'introduction du système goûte à goûte consistait à faciliter l'accès à l'eau en quantité suffisante en vue de bien mener des activités de maraîchage.

- <u>L'intermédiation</u>

Constituant une activité intégrale du programme CAR, l'intermédiation est un procédé par lequel la demande d'une OP est satisfaite par l'intermédiaire d'un partenaire suite à une démarche effectuée par les agents. Il s'agit dans le cadre de cette étude de la mise en œuvre d'un projet d'embouche bovine financé par le PAREP.

---

[25] Variété de niébé qui produit plus de feuilles (fourrage) que de grains. Il existe plusieurs variétés de niébé fourrager : 58-74; la 66-35, etc.

[26] Variété de niébé dont le nom est tiré du wolof pour rendre compte de sa précocité. C'est une variété qui, à 45 jours, produit un potentiel de rendement de 600 à 800 Kg/ha

Tableau croisé11 : Spécification des activités menées avec l'ANCAR * Activités menées avec l'ANCAR

Activités menées/Spécification des activités	Appui conseil et Formation	Appui conseil et Information	Appui conseil et Intermédiation	Appui conseil et RD	Total
Amélioration ovine				7,7%	**7,7%**
Formation en embouche bovine	7,7%				**7,7%**
Formation en gestion administrative et financière	15,4%				**15,4%**
Formation en micro jardinage	7,7%				**7,7%**
Formation en teinture	7,7%				**7,7%**
Formation en transformation des fruits et légumes	7,7%				**7,7%**
Information sur la santé animale		15,4%			**15,4%**
Information sur le SIDA		7,7%			**7,7%**
Introduction du système goûte a goûte				7,7%	**7,7%**
Mise en oeuvre projet			7,7%		**7,7%**
Multiplication de semences				7,7%	**7,7%**
Total	**46,2%**	**23,1%**	**7,7%**	**23,1%**	**100,0%**

III- Incidences des activités du CAR sur les OP

Dans les textes de l'ANCAR, il est précisé que toutes les activités du Conseil Agricole et Rural doivent être des réponses aux demandes formulées par les OP. Autrement dit, ce sont les OP qui doivent formuler leur propre demande pour le soumettre à l'ANCAR par le biais du conseil d'administration du CLCOP. C'est d'ailleurs ce que révèle l'enquête auprès des OP bénéficiaires des services du CAR. En effet, la totalité des OP (100%) ont affirmé que c'est l'OP qui a formulé la demande. Ce qui nous pousse à dire que cette nouvelle façon de faire rend compte de la volonté de l'ANCAR de considérer les producteurs comme les acteurs du changement de leur système dans le cadre de leur CLCOP. Le graphique ci-dessous en est une parfaite illustration.

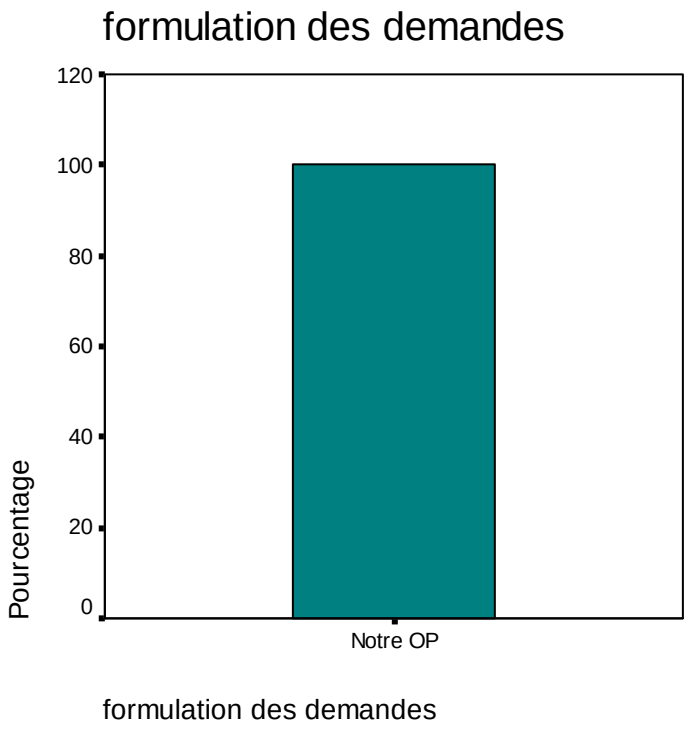

Les objectifs des OP différent selon les activités. Pour ce qui est des formations par exemple, 15,4% des interrogées visent à mener des activités génératrices de revenus, 7,7% vise à mieux vendre leurs bovins. Quant à la RD, les objectifs sont : développer le maraîchage (7,7%), avoir des moutons de qualité (7,7%) et redynamiser l'agriculture et l'élevage (7,7). Ce qui nous pousse à dire que l'objectif visé par la plupart des OP est de redynamiser leurs activités en vue d'améliorer leur condition de vie. Le tableau suivant permet d'illustrer nos propos :

Tableau croisé12 : Activités menées et les objectifs visées

Activités/ Objectifs visés	Appui conseil et Formation	Appui conseil et Information	Appui conseil et Intermédiation	Appui conseil et RD	Total
Développer le maraîchage				7,7%	**7,7%**
Diversifier les activités de l'OP	7,7%				**7,7%**
Pour augmenter nos revenus			7,7%		**7,7%**
Pour avoir des moutons de qualité				7,7%	**7,7%**
Pour lutter contre le SIDA		7,7%			**7,7%**
Pour mener des activités génératrices de revenus	15,4%				**15,4%**
Pour mieux vendre nos bovins	7,7%				**7,7%**
Pour une bonne santé de nos animaux		15,4%			**15,4%**
Pour une meilleure organisation de l'OP	15,4%				**15,4%**
Redynamiser l'agriculture et l'élevage				7,7%	**7,7%**
Total	**46,2%**	**23,1%**	**7,7%**	**23,1%**	**100,0%**

Après le mise en œuvre des activités plus de la moitié des bénéficiaires du CAR (61,5%) estime que les objectifs visés sont atteints. Nous avons 23,1% pour la formation, 23,1% pour la pour l'information et 15,4% pour la RD. Par contre, 30,8% des OP estiment que les objectifs visés ne sont pas atteints. Il s'agit des formations en teinture et en micro jardinage (23,1%), d'une activité de la RD qu'est l'introduction du système goûte à goûte (7,7%). Selon, B.S bénéficiaire du système goûte à goûte, « *Le système goûte à goûte a échoué car les réservoirs d'eau sont trop petits. On ne parvient pas à avoir suffisamment d'eau pour arroser tous les plants* ». Pour ce qui est de l'intermédiation, l'activité est en cours. C'est la raison pour laquelle le président de l'OP A.T ne peut pas se prononcer sur l'atteinte des objectifs (cf. tableau suivant)

Tableau croisé13 : Activités et atteinte des objectifs visés

Activités/ Atteinte des objectif	Activité en cours	NON	OUI	Total
Appui conseil et Formation		23,1%	23,1%	46,2%
Appui conseil et Information			23,1%	23,1%
Appui conseil et Intermédiation	7,7%			7,7%
Appui conseil et RD		7,7%	15,4%	23,1%
Total	**7,7%**	**30,8%**	**61,5%**	**100,0%**

En outre, la plupart des bénéficiaires des services du CAR (76,9%) estiment que ces activités n'ont aucun effet sur l'organisation de leur OP. Ceci s'explique par le fait que les objectifs visés par la plupart des activités ne sont pas une meilleure organisation de l'OP. Par contre pour qui est de la formation en gestion administrative et financière, les présidents d'OP (23,1%) affirment qu'il y a une meilleure organisation de l'OP par la connaissance des rôles et des responsabilités des membres de l'OP, une bonne utilisation des manuels de procédures et une meilleure gestion des ressources (voir tableau suivant). Selon N.D bénéficiaire de cette formation et trésorière de l'OP., « *la formation en gestion administrative et financière, nous permet de mieux comprendre, les rôles et les responsabilités de chaque membre du bureau et joue un rôle très important dans le dynamisme de l'OP. Notre OP est de plus en plus impliquée dans les activités rurales depuis que nous avons reçu cette formation* »

Tableau croisées14 : Spécification des activités et incidence sur l'organisation de l'OP

Spécification des activités/ Incidence sur l'organisation de l'OP	**Connaissance des rôles et des responsabilités de chaque membre de l'OP**	**Meilleure gestion des ressources de la fédération, bonne utilisation des manuels de procédures**	**Néant**	**Total**
Amélioration ovine			7,7%	**7,7%**
Formation en embouche bovine			7,7%	**7,7%**
Formation en gestion administrative et financière	7,7%	7,7%		**15,4%**
Formation en micro jardinage			7,7%	**7,7%**
Formation en teinture			7,7%	**7,7%**
Formation en transformation des fruits et légumes			7,7%	**7,7%**
Information sur la santé animale			15,4%	**15,4%**
Information sur le SIDA			7,7%	**7,7%**
Introduction du système goûte à goûte			7,7%	**7,7%**
Mise en oeuvre projet	7,7%			**7,7%**
Multiplication de semences			7,7%	**7,7%**
Total	**15,4%**	**7,7%**	**76,9%**	**100,0%**

Les activités du conseil agricole et rural ont aussi des incidents sur les revenus. Ainsi, 30,8% des OP affirment que les activités permettent d'augmenter les revenus. Il s'agit de la formation sur les techniques de transformation des fruits et légumes, la multiplication des semences et l'information sur la santé animale. S'inscrivant dans cette lancée, N.A.T bénéficiaire de la formation sur les techniques pour la transformation des fruits et légumes argue : « *Avec la formation que nous avons reçu, on parvient à faire du jus de bissap, de tamarin ou de gingembre, de faire des confitures, de transformer des légumes (carottes, navets etc.) pour mieux les conserver. Ces produits sont non seulement utilisés dans les maisons (surtout les légumes en période de soudure), mais aussi ils sont vendus dans certaines hôtels et, lors des cérémonies familiales et contribue de façon considérable à augmenter nos revenus* ». D'ailleurs lors de l'enquête, nous avions vu des boites de confitures, de légumes transformés et des bouteilles de jus qui sont destinés à la vente. Selon A.B bénéficiaire de l'information sur la santé animale « *Avec l'information sur la santé animale, il y a une nette diminution des maladies du bovins et ovins car en cas de maladies, nous savons maintenant que nous devons isoler les sujets touchés pour éviter l'épidémie et aller voir le chef du poste vétérinaire. Mon fils sait faire même des injections pour les moutons. Ainsi nous pourront vendre nos bœufs pour résoudre les problèmes quotidiens* ». Le tableau suivant permet d'illustrer nos propos

Tableau croisée15 : Activités et Incidence des activités sur les revenus

Activités/ Incidence des activités sur les revenus	Augmentation des revenus par la vente de la production	Augmentation des revenus par la vente des animaux en bonne santé	Augmentation des revenus par la vente des produits transformés	Néant	Pas encore	Total
Amélioration ovine					7,7%	**7,7%**
Formation en embouche bovine				7,7%		**7,7%**
Formation en gestion administrative et financière				15,4%		**15,4%**
Formation en micro jardinage				7,7%		**7,7%**
Formation en teinture				7,7%		**7,7%**
Formation en transformation des fruits et légumes			7,7%			**7,7%**
Information sur la santé animale		15,4%				**15,4%**
Information sur le SIDA				7,7%		**7,7%**
Introduction du système goûte a goûte				7,7%		**7,7%**
Mise en oeuvre projet					7,7%	**7,7%**
Multiplication de semences	7,7%					**7,7%**
Total	**7,7%**	**15,4%**	**7,7%**	**53,8%**	**15,4%**	**100,0%**

Plus de la moitié des OP (69,2%) estiment que les activités du CAR ont des effets sur les techniques de productions car les OP ont souligné une plus grande maîtrise des techniques culturales (7,7%), des techniques d'élevages (7,7%), des techniques d'embouche (7,7%) etc.(voir tableau suivant). Ce qui nous pousse à dire que la plupart des activités du CAR ont des effets à long terme sur la production dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage, du maraîchage etc. Selon E.M.D bénéficiaire de la mise en œuvre projet, « *Avec ce projet, on maîtrise mieux les techniques d'embouche. Ainsi, on parvient à avoir des sujets de qualités que l'on peut vendre lors des cérémonies familiales. Nous pouvons aussi faire de l'engrais par conséquent on économise en achetant peu d'engrais.* »

Tableau croisé16 : Spécification des activités menées avec l'ANCAR * Incidence des activités sur les techniques de production

Spécification des activités/ Incidence sur les techniques de production	Diminution des maladies des animaux	Maîtrise des nouvelles techniques culturales	Maîtrise des nouvelles techniques d'élevage	Maîtrise des techniques de transformation et de conservation des fruits et légumes	Maîtrise des techniques d'embouche	Meilleure entretien des ovins	Néant	Plus grande maîtrise des techniques de culture de mil, de niébé, de sésame etc.	Savoir faire en Micro jardinage	Total
Amélioration ovine						7,7%				**7,7%**
Formation en embouche bovine					7,7%					**7,7%**
Formation en gestion administrative et financière		7,7%					7,7%			**15,4%**
Formation en micro jardinage									7,7%	**7,7%**
Formation en teinture							7,7%			**7,7%**
Formation en transformation des fruits et légumes				7,7%						**7,7%**
Information sur la santé animale	15,4%									**15,4%**
Information sur le SIDA							7,7%			**7,7%**
Introduction du système goûte à goûte							7,7%			**7,7%**
Mise en oeuvre projet			7,7%							**7,7%**
Multiplication de semences								7,7%		**7,7%**
Total	**15,4%**	**7,7%**	**7,7%**	**7,7%**	**7,7%**	**7,7%**	**30,8%**	**7,7%**	**7,7%**	**100,0%**

Et enfin, il y a un autre incident lié à l'information sur la maladie du SIDA. Selon la présidente de l'OP qui a bénéficiée de cette information, « *il y a une meilleure connaissance de la maladie et ses modes de transmission* ».N.T, bénéficiaire de l'information sur le SIDA abonde dans le même sens « *l'information organisée en collaboration avec l'ASPRODEB nous a permis de connaître la maladie, les conduites à tenir pour prévenir la maladie, ses modes de transmissions, et de nous débarrasser des fausses conceptions qu'on avait de la maladie* »

Tableau croisé17 : Spécification des activités et Autres incidences

Spécification des Activités/ Autres incidences	Connaissance de la maladie	Néant	Total
Amélioration ovine		7,7%	**7,7%**
Formation en embouche bovine		7,7%	**7,7%**
Formation en gestion administrative et financière		15,4%	**15,4%**
Formation en micro jardinage		7,7%	**7,7%**
Formation en teinture		7,7%	**7,7%**
Formation en transformation des fruits et légumes		7,7%	**7,7%**
Information sur la santé animale		15,4%	**15,4%**
Information sur le SIDA	7,7%		**7,7%**
Introduction du système goûte a goûte		7,7%	**7,7%**
Mise en oeuvre projet		7,7%	**7,7%**
Multiplication de semences		7,7%	**7,7%**
Total	**7,7%**	**92,3%**	**100,0%**

IV- Les contraintes des services du Conseil Agricole et Rural

Plusieurs facteurs rendent compte des insuffisances des activités du CAR. Il s'agit des perceptions des OP des services offerts par l'ANCAR et du programme CAR, de la logique de fonctionnement du CLCOP, de la mise en œuvre du partenariat et dans une certaine mesure le mode d'intervention des autres partenaires (RADI et Poste vétérinaire).

4-1- Perceptions des OP des services du CAR et du programme CAR

Près de la moitié des interrogés (46,2%) affirment qu'il reste beaucoup de choses à faire. Ce sont ceux qui ont reçu des formations dans différents domaines. En réalité, l'objectif visé par la plupart des bénéficiaires est de pouvoir appliquer les connaissances tirées des formations. Hors selon eux, les activités qui doivent suivre les formations ne sont pas pris en compte par l'ANCAR. Selon M.S bénéficiaire de la formation en teinture, *« la formation qu'on a reçu en teinture est insuffisante pour une parfaite maîtrise des techniques de teinture. Il s y ajoute qu'on a ni le matériel de teinture, ni les moyens financières pour acheter les produits de teinture. De ce fait il nous ait impossible d'appliquer ce qu'on a appris. L'ANCAR devrait prévoir le suivi et l'application des connaissances tirées des formations dans ses activités* » .S'inscrivant dans cette lancée, K.F bénéficiaire de la formation sur les techniques de micro jardinage dit : « *nous avons une parfaite maîtrise des techniques du micro jardinage mais il se trouve que dans la mise en œuvre des activités, les intrants manquaient. Le Conseiller Agricole et Rural a même essayé de nous aider en allant à Dakar pour chercher le produit, mais c'était sans succès. De ce fait on a pas eu les résultats attendus* ». En réalité, les OP souhaitent une meilleure prise en compte des activités pour la mise en pratique des connaissances tirées des formations. Le tableau suivant permet d'illustrer nos propos : **Tableau croisé18 : Perception des services du CAR/ Activités menées**

Perception des services offerts par l'ANCAR/Activités menées	Appui conseil et Formation	Appui conseil et Information	Appui conseil et Intermédiation	Appui conseil et RD	Total
Beaucoup de promesses				7,7%	**7,7%**
Bonnes prestations		7,7%	7,7%	7,7%	**23,1%**
Il reste beaucoup de choses à faire	38,5%	7,7%			**46,2%**
Il reste beaucoup de choses à faire surtout le suivi de l'activité	7,7%			7,7%	**15,4%**
Prise en compte des besoins des femmes et des jeunes		7,7%			**7,7%**
Total	**46,2%**	**23,1%**	**7,7%**	**23,1%**	**100,0%**

Pour ce qui est de leur perception du programme CAR, plus de la moitié (53,8%) estiment que toutes les demandes des OP ne sont pas prises en compte (cf. tableau n°19). Certains présidents d'OP (46,2%) expliquent ce fait par le manque de moyens financiers de l'ANCAR (voir tableau n°20). En réalité, l'objectif de l'ANCAR est de répondre à toutes les demandes des OP mais il est prévu que si les moyens de l'agence ne suffisent pas pour répondre à ces demandes, elle doit faire appel à ces partenaires pour la mise en œuvre des activités. Hors il se trouve que le partenariat n'est pas fécond au niveau de la CR de Mpal ce qui constitue un obstacle à la réalisation des activités du Conseil Agricole et Rural (cf. 4-3).

Tableau19 : Perception du programme CAR

Perception du programme CAR	Effectifs	Pourcentages
Bonne	1	7,7
Nouvelle et meilleure approche en milieu rural	3	23,1
Programme très ambitieux	2	15,4
Toutes les demandes des OP ne sont pas prises en compte	7	53,8
Total	**13**	**100,0**

Tableau20 : Contraintes liées à ces activités

Contraintes liées à ces activités	Effectifs	Pourcentages
Absence de Moyens pour la mise en oeuvre de la teinture	1	7,7
Appui conseil fait défaut	1	7,7
Echec de certaines activités, Manque de moyens de l'ANCAR	1	7,7
Emballage pour l'écoulement des produits	1	7,7
Insuffisant car toutes des demandes ne sont pas satisfaites	1	7,7
Manque de moyens financiers de l'ANCAR pour répondre à toutes les demandes des OP	6	46,2
Manque de produits pour le Micro jardinage	1	7,7
Pas de financement pour appliquer les formations	1	7,7
Total	**13**	**100,0**

4-2 Fonctionnement du CLCOP

Comme nous l'avions dit, le CLCOP est un cadre de concertation qui regroupe la plupart des OP de la CR de Mpal. Ces OP membres du CLCOP sont les cibles de l'ANCAR. Autrement dit la réalisation des activités du CAR de l'agence se fait en partenariat avec ces OP. De ce fait le fonctionnement de ce cadre peut influer sur les activités du CAR.

L'enquête auprès des OP révèle que le CLCOP ne fonctionne pas bien. Ainsi, leur perception du CLCOP, la non connaissance des objectifs du CLCOP par ces membres, les conflits d'objectifs et la circulation de l'information rendent compte de ce dysfonctionnement.

En premier lieu, 38,5% estiment que les réunions ne sont plus fréquentes et 7,7% disent que les activités ne sont plus fréquentes. Dès le début de la mise en place du CLCOP, l'ASPRODEB, maître d'œuvre de la composante OP du PSAOP avait financé de petits projets aux OP. De ce fait les activités du CLCOP étaient fréquentes. Le président du CLCOP a eu à le souligner lors de l'entretien exploratoire car dit-il : « *Après la création du CLCOP, il y avait un engouement de la part des OP car il y avait les financements de l'ASPRODED, les réunions étaient fréquentes. Mais maintenant cette structure ne finance plus et les OP ne sont plus motivées.* » Le tableau suivant permet d'illustrer nos propos

Tableau21 : Perception du CLCOP

Perception du CLCOP	Effectifs	Pourcentages
Absence de financements	1	7,7
Bonne	3	23,1
Il n'a pas réalisé grand-chose	1	7,7
Il ne dispose pas de moyens financiers	2	15,4
Les activités ne sont plus fréquentes	1	7,7
Les réunions ne sont plus fréquentes	5	38,5
Total	**13**	**100,0**

En deuxième lieu, 30,8% des présidents d'OP affirment que l'objectif du CLCOP est de répertorier les demandes des OP. Hors l'objectif du CLCOP est de renforcer les capacités institutionnelles et communicationnelles des OP membres par l'organisation des formations. Mais la question que l'on se pose est de savoir si le CLCOP joue réellement ce rôle? Dispose t-il des moyens pour remplir ces missions ? Toutefois, le président du CLCOP a aussi souligné le manque de moyens du CLCOP qui constitue un obstacle à son fonctionnement.

Cependant, 23,1% seulement ont une bonne connaissance des objectifs du CLCOP. Ce sont en général, les membres du bureau, du Conseil d'Administration ou des commissions. Le tableau suivant abonde dans le même sens :

Tableau22 : Objectifs du CLCOP

Objectifs du CLCOP	Effectifs	Pourcentages
Aider les OP à rechercher de financements	1	7,7
Contribuer au développement de la CR	1	7,7
Développer l'agriculture et l'élevage	1	7,7
Développer toutes les activités rurales	1	7,7
Orienter les OP dans toutes leurs activités	1	7,7
Renforcer les capacités des OP	3	23,1
Repartir les ressources entre les OP	1	7,7
Répertorier les demandes des OP	4	30,8
Total	**13**	**100,0**

En troisième lieu, certaines OP (30,8%) avaient adhéré au CLCOP pour bénéficier des financements de l'ASPRODEB. De ce fait, l'arrêt de financement peut les pousser à ne plus participer aux réunions et autres activités du CLCOP.

Tableau23 : Motifs d'adhésion au CLCOP

Motifs d'adhésion au CLCOP	Effectifs	Pourcentages
Bénéficier des avantages liés a l'adhésion	3	23,1
Bénéficier des financements de l'ASPRODEB	4	30,8
Faciliter nos activités	2	15,4
Mener des activités génératrices de revenus	1	7,7
Pour aller de l'avant	1	7,7
Pour ne pas être en retard par rapport aux autres OP	1	7,7
Travailler avec l'ANCAR et les autres partenaires	1	7,7
Total	**13**	**100,0**

En quatrième lieu, Les conflits d'objectifs entre les OP et le CLCOP rendent compte du dysfonctionnement du CLCOP. Ainsi le but de la plupart des OP (46,2%) est d'avoir des financements pour mener des activités génératrices de revenus (voir tableau n°10). Or, l'objectif du CLCOP est de promouvoir les activités liées au renforcement des capacités des OP membres à travers les formations afin de les responsabiliser à long terme. Mais la question qu'on se pose est de savoir si ces OP connaissent les objectifs du CLCOP à long terme?

Enfin, l'enquête auprès des OP membres du CLCOP révèle que les seuls moyens de circulation de l'information au sein du CLCOP sont les convocations pour les réunions

(76,9%) ou les convocations et le téléphone (23,1%). Le graphique suivant en est une parfaite illustration.

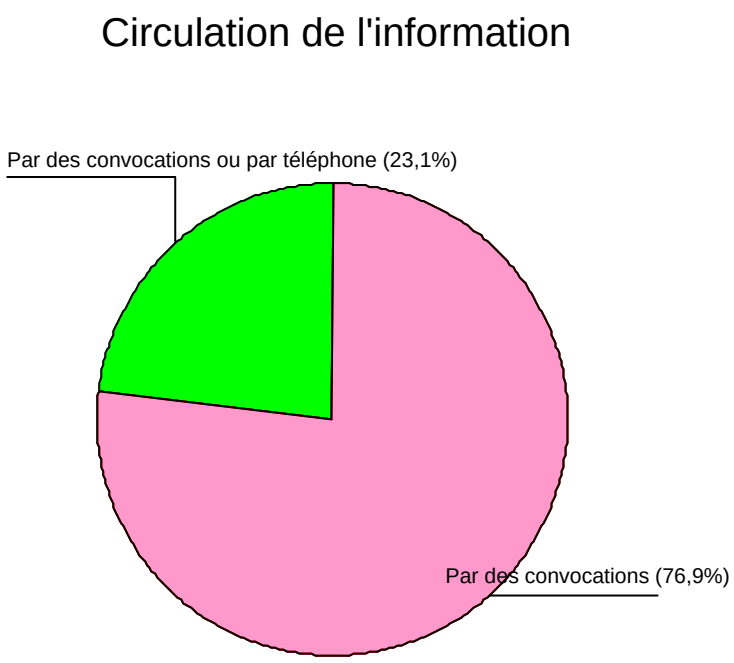

Même si les membres du bureau profitent parfois du marché de Mpal organisé tous les vendredis pour envoyer les convocations. Près de la moitié des OP (46,2%) estime qu'il y a un retard des convocations. Ce ci peut s'expliquer par le fait que toutes les OP n'habitent pas la même localité. Il y a aussi des villages très éloignés de Mpal qui est le siège du CLCOP et les convocations y arrivent tardivement (voir tableau ci dessous).

Tableau24 : Perception de la circulation de l'information

Perception de la circulation de l'information	Effectifs	Pourcentages
Bonne circulation de l'information	3	23,1
L'information ne circule pas bien	1	7,7
Les convocations sont plus fiables	3	23,1
Retard des convocations	6	46,2
Total	**13**	**100,0**

4-3 Le partenariat dans la mise en œuvre des activités du CAR

Le partenariat peut être défini comme une accord ou système associant des partenaires ayant des buts et des objectifs communs, partageant les risques, les avantages, les pouvoirs et les responsabilités. Il y a aussi la contribution des différents partenaires.

Dans le cadre cette étude, l'ANCAR engage des relations de partenariat avec les autres acteurs du développement (les OP dans le cadre du CLCOP, la DRDR, le PAREP, le poste vétérinaire etc.) en vue d'élaborer, de réaliser et de suivre les activités du programme CAR. Ce partenariat doit être régi par deux types de documents élaborés, négociés et signés d'un commun accord : il s'agit du protocole d'accord et du contrat. Le protocole d'accord définit le cadre général du partenariat. Le contrat d'exécution fait suite au protocole d'accord. Il porte sur un programme de travail bien précis, définit l'accord entre les parties sur la base des opportunités identifiées ensemble. Ce contrat précise ce que chacun doit faire et les ressources que chacun doit apporter.

L'enquête révèle que la proportion des activités qui ont été mises en œuvre dans le cadre du partenariat entre l'ANCAR, les OP membres du CLCOP et les autres partenaires est faible (23,1%). Ce faible pourcentage rend compte des difficultés de la mise en œuvre du partenariat dans la CR de Mpal de la part de l'ANCAR. Les autres activités sont menées entre l'ANCAR et l'OP concernée (38,5%) et entre l'ANCAR, l'OP et un prestataire (38,5%). Le graphique suivant en est une illustration.

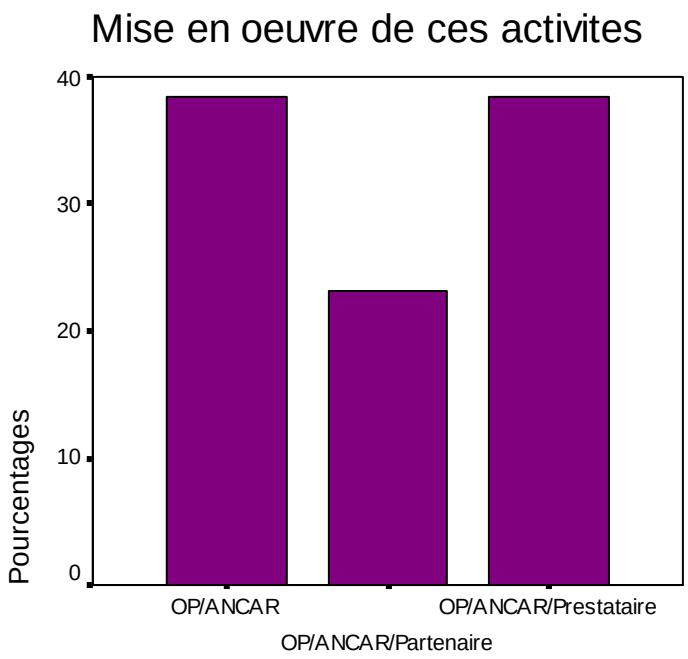

Mise en oeuvre de ces activites

Les partenaires dans la mise en œuvres des activités du CAR sont le PAREP (7,7%), l'ASPRODEB (7,7%) et la DRDR, maître d'œuvre de la composante restructuration du Ministère de l'agriculture et de l'élevage (7,7%). Comme nous l'avions dit, le nombre réduit de partenaires constitue un obstacle à la réalisation des activités du CAR.

Il y a par ailleurs des prestataires de services qui interviennent dans la mise en œuvre des activités ce sont le chef de poste vétérinaire (23,1%), la FEPRODES (7,7%), et les autres prestataires (7,7%). L'ANCAR les sollicite s'il n'a pas les compétences en la matière. Il a par exemple sollicité le chef de poste vétérinaire pour l'information sur la santé animale, la formation en embouche etc. Cependant, ce ci se fait dans un cadre purement informel car il n'y a ni de protocoles, ni de contrats qui lient les différentes parties. Selon le chef de poste Vétérinaire, « *l'ANCAR m'a sollicité pour l'information sur la santé animale, la formation en embouche bovine et parfois sur l'amélioration ovine, je jouais en quelque sorte le rôle de prestataire. J'ai aussi participé à l'élaboration des activités du programme CAR, au diagnostic etc. J'ai accepté de le faire car j'ai de bonnes relations avec le conseiller agricole et rural. Mais ce partenariat n'est pas formel car il n'existe aucun protocole d'accord, ni contrat au niveau local* » et il poursuit « *Je crois que la signature de contrats et ou de protocoles permettraient d'avoir de meilleurs résultats* ».

Partenaires ou prestataire dans la mise en oeuvre des activités

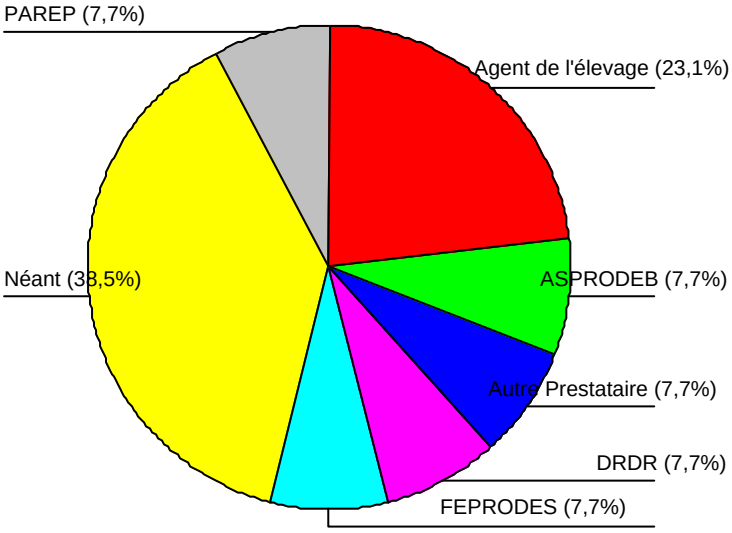

Il convient aussi de souligner que la non signature de contrats ou de protocoles constitue des contraintes du partenariat et par conséquent celles de la mise en œuvre des

activités du CAR. En effet, le RADI qui intervient dans la CR de Mpal n'a pas signé de protocoles d'accord au niveau national ou régional avec l'ANCAR. Ce qui fait que l'agent de développement communautaire du RADI (Y.ND) ne peut pas intervenir dans les activités de l'ANCAR. Selon lui *« la formalisation du partenariat avec l'ANCAR devrait se faire au niveau supérieur (national, régional ou départemental) pour faciliter le travail au niveau local en évitant les télescopages. Elle me permettrait aussi de participer aux activités de l'ANCAR sans qu'il ait malentendu avec mes supérieurs.* »

Le partenariat suppose aussi, la participation des différents partenaires dans la mise en œuvre des activités. C'est pourquoi, toutes les OP (100%) ont affirmé qu'elles ont participé à la mise en œuvre des activités du CAR (voir graphique suivant).

Participation à la mise en oeuvre des activités

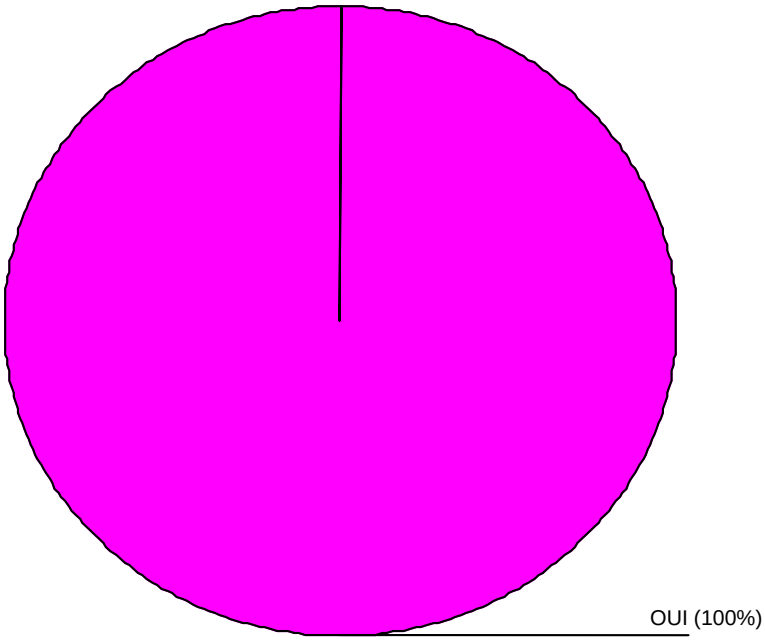

La nature de la participation varie selon les activités. En effet, pour la quasi-totalité des formations (38,5%), la nature de la participation est la mobilisation sociale. Tandis que pour les activités de la RD, nous avons la participation financière et la mobilisation sociale (7,7%), et la participation en nature (15,4%). Ce ci est du au fait que les activités de RD nécessite l'achat de matériels de travail et que les formations nécessite parfois un formateur et la participation des OP. Le tableau de corrélation suivant ci dessous d'illustrer nos propos :

Tableau croisé25 : Activités et Nature de la participation aux activités

Activités/Nature Participation	En nature	Financière et Mobilisation sociale	Mobilisation sociale	Total
Appui conseil et Formation	7,7%		38,5%	**46,2%**
Appui conseil et Information		7,7%	15,4%	**23,1%**
Appui conseil et Intermédiation		7,7%		**7,7%**
Appui conseil et RD	15,4%	7,7%		**23,1%**
Total	**23,1%**	**23,1%**	**53,8%**	**100%**

Toutefois, il convient de souligner que ces OP n'ont pas toujours une bonne perception de la participation financière car près de la moitié des OP (46,2%) estiment qu'elles n'ont pas les moyens de participer financièrement. Ce ci peut s'expliquer par le fait les OP étaient beaucoup plus habituées à recevoir des financements de la part des intervenants. Ces réponses nous pousse aussi à nous questionner sur le partenariat entre l'ANCAR et les OP. Ainsi, ces OP connaissent-elles le partenariat avec tout qu'il implique ? Ont-elles réellement les moyens d'être des partenaires ? Il existe néanmoins certaines OP (30,8%) qui considèrent que la participation financière est normale car elles sont des partenaires et que « *l'aide commence par soi même* ».

Tableau26: Perception de la participation financière

Perception de la participation financière	Effectifs	Pourcentages
Bonne	2	15,4
Bonne, "l'aide commence par soi même"	1	7,7
Bonne, on est des partenaires	3	23,1
L'achat des engrais pose problème	1	7,7
On n'a pas les moyens de participer financièrement	6	46,2
Total	**13**	**100,0**

4-4 Le mode d'intervention des autres partenaires

Le mode d'intervention des autres partenaires peut constituer un obstacle dans la mise en œuvre des activités du CAR. Ainsi, le partenariat n'est pas prévu dans l'intervention des autres partenaires et le CLCOP n'est pas la cible de ces structures. Pour illustrer cela, nous allons présenter chaque structure interrogée (le RADI, le Poste Vétérinaire et le Conseil Rural) en mettent l'accent sur ses modes d'intervention, ses activités etc.

- Le Réseau Africain pour le Développement Intégré

Le RADI est composé d'une direction nationale et de cinq antennes réparties dans les régions de Thiès (2 antennes), de Kaolack, de Saint-Louis et de Dakar. Ces domaines d'intervention sont l'agriculture, les droits de l'homme, la décentralisation, la santé et les micro-finances.

Au niveau local, il y a un programme juridique et le programme sur la décentralisation et gouvernance locale. L'agent de développement communautaire qui est au niveau de la Communauté Rurale s'occupe du programme de renforcement des capacités des élus locaux et de la société civile. Ces activités sont les formations, les causeries, les forums, les émissions Radio, les séminaires etc. Pour ce qui est de la relation avec le CLCOP, l'agent du développement communautaire Y.ND affirme : « *nous ne travaillons pas spécifiquement avec le CLCOP mais il peut arriver que les OP ciblées fasses partie du CLCOP car c'est un cadre qui regroupe la quasi totalité des OP de la Communauté Rurale.* »

- Le Poste Vétérinaire

C'est un poste qui dépend techniquement du Service Départemental Vétérinaire. Il est dirigé par le Chef de Poste Vétérinaire qui est d'ailleurs le seul agent. Son domaine d'intervention est l'Elevage. Plus spécifiquement, le Chef de Poste s'occupe de la santé animale, de la production animale, de l'inspection sanitaire des viandes et des denrées d'origine animales, de la sensibilisation des éleveurs sur les nouvelles techniques d'élevage, de l'assemblage des cuirs et peaux, de la délivrance de laissez passer sanitaire pour l'acheminement des animaux hors de la zone. Pour ce qui est de la relation avec le CLCOP, le Chef de Poste considère le CLCOP comme une structure qui ne fonctionne plus car il dit « *le CLCOP est plus mort que vivant* ».

En somme pour qui est de ces deux structures, le partenariat n'est pas prévu dans la mise en œuvre de leurs activités et aussi le CLCOP n'est pas leur cible.

Il convient toutefois de noter que le conseil rural est la seule structure qui a prévu le partenariat dans la mise en œuvre de ses activités.

- Le Conseil Rural

Le conseil Rural est composé de 28 conseillers, de 13 commissions et d'un bureau. Ce dernier est composé d'un président, d'un vice président, d'un assistant communautaire, d'un bénévole pour l'état civil, un gardien et une femme de ménage.

Le conseil se réunit en session ordinaire du 1er octobre au 31 décembre pour la session budgétaire et en session extraordinaire pour délibérer sur une affaire. Le bureau se réunit chaque semaine.

Ses domaines d'intervention sont les neuf compétences transférées : la santé, l'éducation, la culture, l'urbanisme, l'habitat, la jeunesse et les loisirs, l'environnement, la Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et l'Aménagement du territoire et la planification.

Ses principaux partenaires sont l'AQUADEV, l'ARD (Agence Régionale de Développement) l'ANCAR, Plan Sénégal, ENDA ECOPOP, UNESCO, RADI, tous les services étatiques etc.

Au niveau du conseil Rural, il y a différents niveaux de concertation : le village (7 animateurs pour chaque village), inter village (l'Unité Communautaire de Développement), communautaire (le Cadre de Concertation Communautaire composée du Conseil Rural, des partenaires, des UCD, des représentants des chefs de village, des OP faîtières, des services techniques etc.)

Il intervient par le biais du Plan Local de Développement (PLD) qui est un document élaboré en collaboration avec AQUADEV. L'élaboration de ce document comporte plusieurs étapes : l'Atelier de diagnostic, la planification, la validation par le comité de pilotage et la délibération par le conseil rural.

Pour ce qui est de la relation avec le CLCOP, le Vice président du conseil rural M.B affirme : « *Au début de la création du CLCOP il y avait une collaboration entre le CLCOP et Conseil Rural. Mais en ce moment, il y a une baisse des activités du CLCOP*. »

CONCLUSION

Dans le cadre de cette étude nous avions pour objectif d'étudier l'impact de l'intervention de l'ANCAR sur les Organisations de Producteurs membres du Cadre Local de Concertation des Organisations de Producteurs de la Communauté Rurale de Mpal par le diagnostic des différentes activités du CAR et leur incident sur ces OP.

En définitive, force est de constater que les activités du Conseil Agricole et Rural sont l'Appui Conseil, les formations, les informations, les activités de Recherche Développement et l'intermédiation. Au delà de l'appui conseil qui concerne toutes les Organisations de Producteurs, les formations occupent la part la plus importante avec 46,2%, l'information et la R/D ont la même proportion avec 23,1% et l'intermédiation a la plus faible proportion avec 7,7%. Plus de la moitié des OP (61,5%) affirment que les objectifs visés sont atteints.

Par ailleurs, ces activités du Conseil Agricole et Rural ont permis de renforcer les capacités d'organisation et d'action des Organisation de Producteurs. Ainsi, ces activités ont des incidents sur l'organisation de l'OP, les techniques de production et les revenus. D'abord, 23,1% des présidents d'OP estiment que les activités du CAR permettent une meilleure organisation de leur OP car il y a une meilleure gestion des ressources, une meilleure connaissance des rôles et des responsabilités de chaque membre. Ensuite, certaines OP (30,8%) arguent que ces activités ont permis d'augmenter les revenus par la vente de la production. Et enfin plus de moitié (69,2%) estiment qu'il y a une meilleure maîtrise des techniques de production dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage, du commerce, de l'horticulture etc.

Cependant, les perceptions des OP des services du CAR, la logique de fonctionnement du CLCOP, le mode de mise en œuvre du partenariat, et dans une certaine mesure le mode d'intervention des autres partenaires (le Réseau Africain pour le Développement Intégré et le Poste Vétérinaire) rendent compte des contraintes liées aux activités du Conseil Agricole et Rural. En premier lieu, près de la moitié (46,2%) des OP affirment qu'il reste beaucoup de choses à faire surtout le suivi des activités. En deuxième lieu, les perceptions des OP du CLCOP, la non connaissance des objectifs du CLCOP par ces membres, les conflits d'objectifs et la circulation de l'information rendent compte du dysfonctionnement du CLCOP. En troisième lieu, le nombre réduit de partenaires, la non signature des protocoles

d'accord et contrats entre l'ANCAR et les structures de développement qui sont au niveau de la CR de Mpal, la perception des OP de la participation financière peuvent constituer des contraintes à la réalisation des activités du Conseil Agricole et Rural. Et en quatrième lieu, la non prise en compte du partenariat par la plupart des intervenants (Réseau Africain pour le Développement Intégré, Poste Vétérinaire) peut constituer un obstacle à la mise en oeuvre de ces activités.

En outre d'autres thèmes de réflexions peuvent être explorés :

- L'impact du Programme des Services Agricoles et des Organisations de Producteurs sur les OP ;
- L'étude monographique des cadres de concertations mis en œuvre dans le cadre du PSAOP ;
- La relation entre les Producteurs et les opérateurs économiques ;
- Le partenariat entre les acteurs du développement (les services techniques des ministères, les banques, les projets, les ONG, les programmes, les services du PSAOP, les OP et les collectivités locales) ;
- L'impact de certains projets ou programmes sur les conditions de vie des populations rurales

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et articles

1- AKOUN André et ANSART Pierre (sous la direction de), « *contrainte* », in Dictionnaire de sociologie, collection le Robert Seuil, p.112

2- ANN Abdoulaye, *Les enjeux du développement local dans la moyenne vallée du Fleuve Sénégal*, UGB, 1994-1995, 92p.

3- BOUDON Raymond et BAURRICAUD François, *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, 3eme édition, PUF, 1990, 714p.

4- BOYE François, « *les mécanismes économiques en perspective* », in Sénégal : Trajectoire d'un Etat, Momar Coumba DIOP (sous la direction de), Dakar, CODESRIA, pp39-94

5- CATTIN Michel Benoit, « *L'impact politique sur la réponse de l'offre agricole: l'étude de cas du Sénégal* ». pp283-291

6-

7- DAHOU Tarik, « *De l'encadrement à la libéralisation : les pouvoirs locaux se réapproprient, le développement rural* » in La société Sénégalaise entre le local et le global, Momar Coumba DIOP (sous la direction de), Karthala, 2002, pp227-255

8- DIOP Momar Coumba et DIOUF Mamadou, Le Sénégal sous Abdou DIOUF, Karthala, 1990, 440p.

9- DUFUMIER Marc, *Les projets de développement agricole : manuel d'expertise*, Karthala et CTA, 1996, 354p.

10- DRAME Hassane, « *Organisations paysannes et développement agricole durable en Casamance (Sénégal)* » in Colloque de Ouagadougou, pp67-73

11- F3E (Fond pour la promotion des Etudes préalables, Etudes transversales, Evaluation), « *L'évaluation d'impact : prise en compte de l'impact et construction d'indicateurs d'impact* », juin 1999, 52p.

12- GRAWITZ Madeleine, *Lexique des sciences sociales*, Paris, 7eme édition, 1999, 424p.

13- DE JANVRY Alain et SADOULET Elisabeth, « *Organisations Paysannes et Développement Rural au Sénégal* », Rapport soumis à la banque mondiale, Janvier 2004, chapitre III.

14- MBODJ Mohamed, « *La crise trentenaire de l'économie arachidière* », in Sénégal : Trajectoire d'un Etat, Momar Coumba DIOP (sous la direction de), Dakar, CODESRIA, 1992, pp94-135

15- OLIVEIRA Jorge, « *Renforcement des Organisations de Producteurs en Afrique de l'Ouest: informations, analyses et propositions pour la contribution du ABT au plan d'action du WARP dans le cadre de l'IEHA* », Février 2003, 49p.

16- QUIVY Raymond et CAMPENHOUD Luc Van, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1995, 287p.

17- Réseau GAO, *Situation et évolution des organisations paysannes et rurales*, Dakar, Ministère de la coopération et du développement, 1992, 82p.

18- TOURE E.H. Seydou Nourou, « *Tendances et perspectives de l'agriculture Sénégalaise* » in La société Sénégalaise entre le local et le global, Momar Coumba DIOP (sous la direction de), Karthala, 2002, pp189-225

Publications de l'ANCAR

1- Présentation de l'ANCAR : missions, organisation et programmes, 55p.

2- Projet de manuels des procédures techniques de l'ANCAR, Juin 2002, 139p.

3- Situation de référence de la communauté rurale de Mpal, 56p.

4- Le conseil agricole au service des producteurs, pp8-9

5- Rapport annuel d'activité de la CR de Mpal, 2003, 12p.

6- Rapport annuel d'activité de la CR de Mpal, 2004, 11p.

7- Rapport annuel d'activité de la CR de Mpal, 2005, 12p.

Sites Internet

1- http://www.gouv.sn

2- http://www.ancar.sn

3- http://www.google.com

4- http://www.yahoo.com

5- http://www.gouv.sn/politiques/lpdia.html

6- http://www.gouv.sn/politiques/lpdia2.html

7- http://www.gouv.sn/politiques/lpdia3.html

8- http://www.gouv.sn/politiques/lpdia4.html

9- http://www.gouv.sn/politiques/polagricole3.html

10- http://www.gouv.sn/politiques/polagricole.html

11- http://www.capacity.org/Web_Capacity/Web/FR_Content/Content.nsf/vwTextVersion/3.1.0?OpenDocument

ANNEXES

Outils de collectes

Groupe cible n°1 : ANCAR

Guide d'entretien :

- Mode d'intervention
- Domaines d'intervention
- Réalisations
- Participation des OP.
- Résultats
- Partenariat
- Contraintes

Groupe cible nº2 : Autres partenaires

Guide d'entretien :

- Présentation
- Mode d'intervention
- Domaines d'intervention
- Relation avec l'ANCAR
- Relation avec le CLCOP
- Perception du partenariat

Groupe cible n°3 :

Guide d'entretien :

- Perceptions des activités menées avec l'ANCAR
- Les objectifs visés à travers ces activités
- Résultats obtenus
- Incidence de ces activités l'OP, les techniques de production et les revenus
- Perception du partenariat avec l'ANCAR et les autres partenaires
- Contraintes liées à ces activités

Groupe cible n°4 : Les OP Bénéficiaires du Conseil Agricole et Rural

Questionnaire :

I- Identification

101- Nom ……..

102- Date de création ……

103- Historique de la création

Initiative individuelle ☐ Initiative collective ☐ Initiative extérieure ☐ Autres ☐

104- Nombre d'adhérents

Hommes ☐ Femmes ☐

105- Type d'OP.

GIE ☐ GPF ☐ ASC ☐ Coopérative ☐ A. Développement ☐ Autres ☐

106- Statut Juridique

Informel ☐ Régi de commerce ☐ Récépissé du Ministère de l'intérieur ☐

Membre d'un réseau déclaré auprès de l'administration ☐

107- Objectifs de l'OP. ……

II- Fonctionnement du CLCOP

201- Comment percevez-vous le CLCOP ? …….....
……..

202- Quels sont les objectifs du CLCOP ? ……..
……..

203- Pourquoi avez-vous adhéré au CLCOP ? ……

204- Quelle perception avez-vous de la relation entre votre OP et le CLCOP ? ……
……..
…….

205- Qui est ce qui prend les décisions au sein du CLCOP ? ……

206- Comment sont arrêtées les décisions ? Par vote ☐ Par consensus ☐

207- Comment se fait la circulation de l'information ? ……

208- Quelle appréciation faites vous de la circulation de l'information ? ……
……

III- Activités menées avec l'ANCAR

301- Quelles activités avez-vous mené avec l'ANCAR ?

Appui conseil ☐ Formation ☐ Information ☐ R/D ☐ Intermédiation ☐

302- Comment ces activités ont-elles été mises en œuvre ?

ANCAR ☐ OP/ANCAR ☐ OP/ANCAR/Partenaires ☐

303- Qui est ce qui a formulé les demandes ? ……
……..
304- Quelles sont les objectifs visés à travers ces activités ? …….....
……..
305- Sont-ils atteints ? OUI ☐ NON ☐ Pourquoi ? ……..
……..
306- Quel est l'incidence de ces activités sur :
- l'organisation de votre OP. ……...
- les techniques de production …….
- les revenus …….
- Autres ……
307- Quelle appréciation faites-vous des services offerts par l'ANCAR ? ……
Expliquer…….
308- Quelle perception avez-vous du programme CAR ? …….
…….
309- Quelles sont les contraintes liées à ces activités ? …….
…….

IV- <u>Partenariat</u>

401- Que pensez-vous du partenariat dans la mise en œuvre des activités avec l'ANCAR ?
……
402- Participez-vous à la mise ne œuvre des activités avec l'ANCAR ? OUI ☐ NON ☐
403 - Si oui, quelle est la nature de la participation de votre OP ?
Financière ☐ En nature ☐ Mobilisation sociale ☐ Autres ☐

- Si non Pourquoi ? ……
404- Quelle perception avez-vous de la participation financière ? ……
……
405- Quels sont vos partenaires dans la mise en œuvre des activités avec l'ANCAR ?
…….
406- Quels sont les résultats de ce partenariat ? ……..
……..

Grille d'observation documentaire (Analyse préliminaire)

Numéro du document	**Contexte**	**Authenticité**	**Nature du doc.**	**Auteur (s)**	**Destinataires**	**Concepts clés et Logiques internes**

Activités menées avec les OP				
Appui conseil	Formation	Information	Intermédiation	R/D

LES TABLEAUX

Tableau1 : Nom de l'OP

Nom de l'OP	Effectifs	Pourcentages
Alpha 2000	1	7,7
Bock khalat Nder	1	7,7
Dièye et famille	1	7,7
Fass yèene tak	1	7,7
Fédération des GIE éleveurs	1	7,7
FEGADI	1	7,7
Galle aynabé	1	7,7
Japoo Liguèye	1	7,7
Mame Rawane	1	7,7
Mpal 1	1	7,7
Ndakhar 1	1	7,7
Thiallène	1	7,7
Yaakar Yala Darou	1	7,7
Total	**13**	**100,0**

Tableau2 : Perception de la relation OP/CLCOP

Perception de la relation OP/CLCOP	Effectifs	Pourcentages
Bonnes relations	7	53,8
L'OP n'a pas encore bénéficié des financements	1	7,7
L'OP n'a pas encore bénéficié des financements de l'ASPRODEB	1	7,7
Notre OP n'est plus au courant de ce qui se passe au sein du CLCOP	4	30,8
Total	**13**	**100,0**

Tableau3 : Prises de décisions

Prises de décisions	Effectifs	Pourcentages
Le bureau	6	46,2
Le président	1	7,7
Le SG	1	7,7
Les OP	5	38,5
Total	**13**	**100,0**

Tableau4 : Arrêté des décisions

Arrêté des décisions	Effectifs	Pourcentages
Par consensus	13	100,0
Par vote	0	0
Total	**13**	**100,0**

Tableau5 : Résultats du partenariat

Résultats du partenariat	Effectifs	Pourcentages
Acquisition de semences	1	14,3
Connaissance des moyens de prévention du SIDA	1	14,3
Maîtrise des techniques de prévention des maladies du bétail	1	14,3
Maîtrise des techniques de transformation des fruits et légumes	1	14,3
Maîtrise des techniques d'entretien et de prévention des maladies du bétail	1	14,3
Programme de formations	1	14,3
Renforcement des capacités dans le domaine de l'élevage	1	14,3
Total	**7**	**100**

Tableau6 : Perception du partenariat dans la mise en oeuvre des activités

Perception du partenariat	Effectifs	Pourcentages
Le partenariat facilite l'intervention de l'ANCAR	2	15,4
Le partenariat facilite les financements	3	23,1
Le partenariat permet de bien mener les activités	2	15,4
Le partenariat permet de prendre en compte nos demandes	2	15,4
Le partenariat permet une meilleure participation des OP	4	30,8
Total	**13**	**100,0**